

# Arbre



## ASSOCIATION RURALE BRAYONNE POUR LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Association agréée de protection de l'environnement - arrêté préfectoral du 17/11/98

✉ Place de la Presle - 76440 BEAUBEC-LA-ROSIÈRE

Siège social : Mairie de Forges-les-Eaux

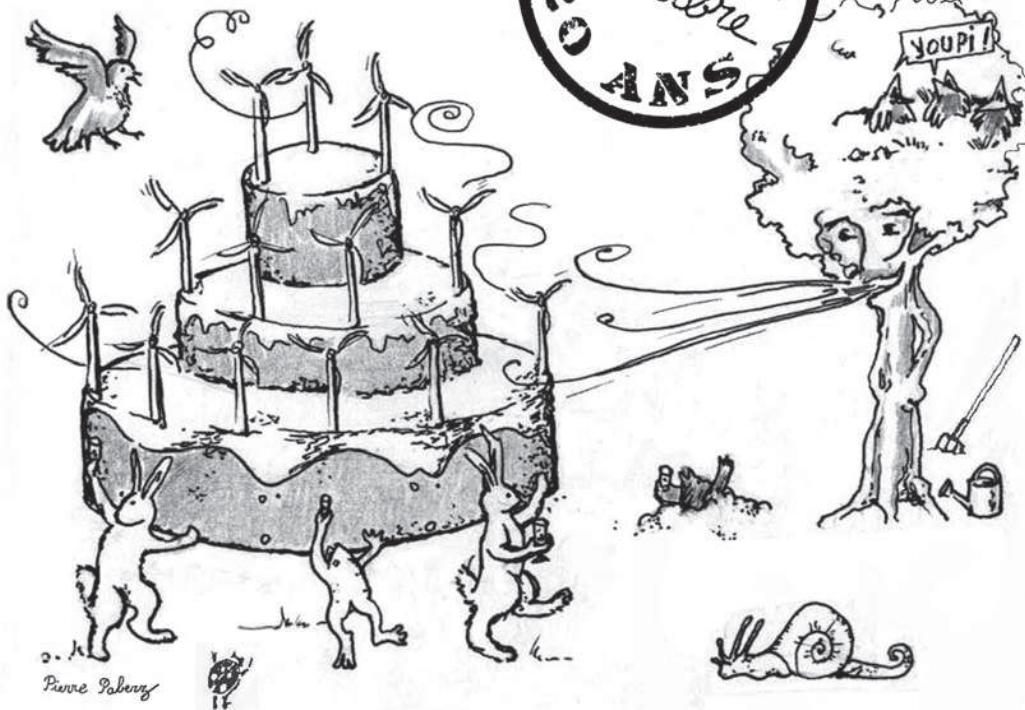
☎ 02.35.09.69.50    ⓐ arbre.bray@free.fr

N°ISSN: 1161 - 4986



# N°36

avril 2008







## SOMMAIRE

Pages 4 et 6 :	<b>L'Éditorial du Président</b>
Pages 6 à 12 :	<b>Rapport d'activités</b>
Page 12 :	<b>Bilan financier</b>
Pages 13 à 15 :	<b>Paradis en Bray</b>
Page 15 à 16 :	<b>Communiqué de l'AFAHC</b>
Pages 17 et 19 :	<b>Réflexions sur la PAC</b>
Pages 19 à 20 :	<b>Plan bocager de la Ferté-Saint-Samson</b>
Pages 21 à 23 :	<b>Ne pas les laisser abattre - Tilleuls - Taille douce</b>
Pages 24 à 25:	<b>2500 habitants privés d'eau potable</b>
Page 26 à 28 :	<b>Pollution de l'Epte - Brève CNI</b>
Pages 29 et 30:	<b>DEEE – Réponse de la DRIRE</b>
Pages 31 et 32 :	<b>Le point sur le PEDMA</b>
Page 33 :	<b>Des nouvelles d'IKOS - Brève à venir</b>
Pages 34 et 38:	<b>Droit de réponse à la FNAUT - Avenue verte</b>
Page 38 :	<b>Bulletin d'adhésion</b>
Page 39 à 40 :	<b>Lettre ouverte au CDJA - Brèves du Terroir</b>
Page 41à 42 :	<b>Quid des quads ? - Brèves «après moi le déluge»</b>
Page 43 à 46	<b>Des éoliennes en Pays de Bray</b>
Page 47:	<b>Sorties nature de l'ARBRE</b>
Page 48 à 49 :	<b>Lettre à la ministre de l'Industrie</b>
Page 50 à 51 :	<b>LED it be ?</b>
Page 52 à 54 :	<b>Les fautes de goût de Jojo - Ours</b>



## DÉJÀ 10 ANS QU'ON A 10 ANS

Ce n'est pas simple d'écrire un éditorial sensé marquer une date anniversaire, surtout quand on ne dispose pas dans son entourage très proche d'une personne dévouée pour remplir cette tâche. Ne suivez pas mon regard, je ne dénoncerai personne !

Toujours est-il que l'A.R.B.R.E. a 20 ans, et quand on aime on a toujours 20 ans comme dit la chanson, et votre serviteur en est à son dixième rapport moral et d'activités.

Depuis le projet de porcherie industrielle à Sommery qui a été le premier dossier chaud voire bouillant de ma présidence jusqu'à Paradis en Herbe, en passant par Natura 2000 Bray humide, je peux dire sans être spécialement prétentieux, que l'oisiveté ne m'a pas menacé pendant ces dix années durant lesquelles j'ai essayé de tenir le gouvernail.

Parlons-en de cette porcherie de Sommery, elle est finalement devenue le rendez-vous des amateurs de charcuterie artisanale.

Parlons-en des prairies humides brayonnes, pour lesquelles Natura 2000 s'est transformé en constat amer, celui d'un Pays de Bray humide qui n'est peut-être plus cette oasis de biodiversité qu'avaient saluée les scientifiques dans les années 70-80.

Parlons-en de cette projection débat autour du film « Paradis en herbe », partie d'une idée originale de Jean-Yves concrétisée grâce à la ténacité de Dittmar. Quelle consécration pour nos idées, ce public venu nombreux,

faisant exploser le record d'audience au cinéma de Neufchâtel !

Petite parenthèse, en 1991, l'ARBRE lançait avec l'ABD une pétition pour la sauvegarde des haies du Pays de Bray qui recueillait plus de 400 signatures. Cette pétition avait abouti sur le bureau du Ministre de l'environnement de l'époque qui n'était autre que Madame Ségolène Royal.

Quelle que soit ma future fonction au sein de l'ARBRE je militerai pour que toutes les forces vives du Pays de Bray s'unissent pour préserver notre bocage. Et la soirée du 31 janvier est un encouragement fort pour atteindre cet objectif !



MOI, ÇA FAIT VINGT ANS QUE JE M'EN OCCUPE

Mais pour en revenir à mon début d'inventaire qui ne se veut en aucun cas exhaustif, je tenais à dire qu'un bilan est inévitablement marqué par des succès et des échecs mais que la plus belle des réussites est à mettre sur le compte de tous les membres actifs de l'ARBRE, il s'agit de la reconnaissance quasi institutionnelle de notre association et de ses combats.

Certes, on nous reproche encore souvent la manière dont on traite certains dossiers, rôle de poil à gratter oblige, mais plus personne n'a l'idée ou n'ose prétendre que notre combat est absurde ou inutile.

Vingt ans de lutte besogneuse et de vigilance de tous les instants

pour arriver à cette reconnaissance, c'est déjà ça. Si j'avais choisi l'angle pessimiste, j'aurais dit que c'est 20 ans de trop et que le bateau « terre » est en train de couler faute d'une prise de conscience précoce qui aurait permis d'éviter les récifs du désastre écologique. Mais j'ai choisi l'angle de l'optimisme, et je nous prévois 10 prochaines années de rapports d'activités riches et passionnantes, de feuilles de l'ARBRE à la bourre, de réunions et de commissions où notre avis d'expert sera pertinent.

Et sur ce bateau, où tous les citoyens de la planète sont capitaines, les membres de l'ARBRE qui ne se contentent pas de mettre un bulletin dans une urne, mais qui s'inquiètent aussi du bulletin d'alerte de la météo mondiale, pourront toujours se regarder fièrement dans la glace... tant que celle-ci ne sera pas complètement fondu...

*Jean-Michel DUBOSC*



## RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITÉS 2007

*(qui sera proposé à l'approbation de l'assemblée générale du 26/04/2008)*

La vingtième année d'existence de l'ARBRE n'a pas dérogé à la tradition : d'abord une présence sur tous les fronts et ensuite une action locale brayonne dans le cadre d'une vision globale planétaire.

## **ACTION LOCALE DE CONNAISSANCE ET DE PROTECTION DE LA NATURE**

### **Sorties nature :**

L'ARBRE a proposé ses traditionnelles sorties nature en 2007 : 7 sorties ornithologiques, 1 sortie botanique et 1 sortie faune-flore dans le cadre de la fête de la nature.

La plupart de ces animations fait l'objet d'une publication sur le calendrier « les Rencontres du Hérisson ».



## **Natura 2000**

L'ARBRE participe aux Comités de pilotage des sites Natura 2000 « Pays de Bray – cuestas nord et sud » et Bassin de l'Arques.

### **Relations avec le Conservatoire des sites :**

2 membres de l'ARBRE sont conservateurs bénévoles de sites gérés par le conservatoire des sites naturels de Haute-Normandie : Didier DUBOSC pour l'espace naturel sensible du Bois Gamet à Mauquenchy et Dominique RENAUD pour le marais de Normanville sur la commune du Mesnil-Lieubray.

### **Suivi d'espèces :**



Des membres de l'ARBRE participent à la campagne de prospection et de protection des busards en Pays de Bray, coordonnée par deux membres de la LPO.

Par ailleurs, deux oiseaux emblématiques sont suivis de très près : la cigogne blanche qui niche pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive à St-Germer-de-Fly et la pie-grièche écorcheur qui a eu la bonne idée de revenir en 2007 sur son site proche de la déviation de Forges. Elle s'est décalée plus au sud pour réussir sa nidification.

## **ACTION LOCALE DE VEILLE ENVIRONNEMENTALE**

### **Enquêtes publiques :**

L'ARBRE essaye d'être vigilante, dans la mesure de la disponibilité de ses membres, vis-à-vis des enquêtes publiques qui se déroulent pour des projets brayons ayant un impact sur l'environnement.

### **Projets où l'ARBRE est consultée :**

- Projet (dit de « jardin d'eau ») de valorisation du site l'herbage de la Fontaine à Gournay-en-Bray, dossier suivi par Frédéric BLANQUART.
- suite de notre participation au comité de suivi déviation de Forges, mais depuis l'inauguration de cette nouvelle route, cette instance ne s'est plus réunie. Pourtant il y aurait des choses à y dire concernant l'efficacité des dispositifs relatifs à la traversée des batraciens notamment.
- Michel BOUCHEZ a participé aux réflexions autour de la révision du Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés.

En revanche, nous avons dû faire une mise au point dans la Dépêche du Pays de Bray car Monsieur LEJEUNE, maire de Forges-les-Eaux y

affirmait dans le numéro daté du 14 février 2007 que A.R.B.R.E. avait été consultée concernant le projet d'aménagement des 70 hectares derrière le Casino. Nous avons précisé que nous avions simplement été informés de l'existence de ce projet et du déroulement d'une étude sur le terrain. L'intérêt écologique du milieu concerné et sa sensibilité hydrologique nous amèneront à étudier de près les impacts du projet quand ce dernier sera effectivement présenté dans le cadre de la procédure administrative habituelle. Pour l'instant ce n'est pas encore le cas.



## **UN ŒIL VIGILANT AUSSI DANS DES INSTANCES OFFICIELLES**

### **CLIS de Fresnoy-Folny :**

G. Pessy a continué son travail participatif à la Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) du centre de valorisation des déchets de Fresnoy-Folny.

### **Commission ADEME :**

J-Y Ferret participe en tant que représentant d'HNN aux réunions de la commission régionale d'attribution des aides de l'ADEME.

### **Commission de désignation des commissaires-enquêteurs :**

Jean-Michel DUBOSC a été contacté par la DIREN pour siéger dans l'instance qui désigne les commissaires enquêteurs pour la Région. Encore un signe de reconnaissance de notre association !

## **ACTIONS LOCALES DE LUTTE CONTRE DES ATTEINTES À**

## **L'ENVIRONNEMENT**

### **Projets de carrières :**

- Guy Pessy a continué de suivre le dossier de la carrière de Roncherolles-en-Bray (suite et fin).  
- Par ailleurs, nous avons conseillé et soutenu des riverains inquiets d'un projet de carrière à La Ferté-Saint-Samson. Le maire, concerné à titre personnel, a décidé de retirer ce projet en pleine séance de conseil municipal.  
- 2 pollutions de l'Epte successives à quelques mois d'intervalle nous ont conduit à déposer une plainte auprès du Procureur de la République de Dieppe. Les dégâts sur la rivière ont été très importants et l'entreprise SIKA est mise en cause. La nature du produit ou des produits rejetés en rivière n'a pas été définie avec précision. Il a été relevé des traces d'hydrocarbures, mais il a pu s'agir aussi d'un cocktail de produits chimiques nocifs et assez volatils à base de solvants provenant d'hydrocarbures, dangereux pour l'écosystème aquatique, même lorsqu'ils sont dilués.

- Une intervention auprès de la Gendarmerie de La Feuillie nous a permis de mettre fin aux agissements scandaleux d'un habitant de Beauvoir en Lyons qui ne trouvait pas meilleure idée que de se débarrasser de ses déchets en tous genres en les brûlant et en obstruant par là même un chemin communal.

- Guy Pessy a été contacté par une habitante de Ferrières en Bray au sujet de la menace qui pèse sur un alignement de chênes centenaires dans cette commune, et qui ne gêne personne. Un article d'alerte est paru dans la presse locale, et la décision de recours à la tronçonneuse semble pour l'instant avoir été abandonnée par la municipalité      Bien sûr, il y a de nombreuses atteintes à l'environnement qui restent impunies soit parce que nous n'en avons pas connaissance ou parce que nous n'avons pas la disponibilité nécessaire pour nous en occuper.

### **Interpellations d'administrations :**

- Interpellation de la DRIRE concernant la mise en place du recyclage des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (voir feuilles N°35 et 36)  
- Interpellation du Préfet de Seine-Maritime concernant l'épandage des boues issues de l'usine CNI de Serqueux. Bien qu'ayant donné notre avis lors de l'enquête publique qui s'est déroulée en novembre et décembre 2006, nous avons tenu à dénoncer le choix des terrains retenus trop vulnérables pour la plupart. Mais surtout, nous avons alerté le Préfet, photo à l'appui, sur la manière désinvolte et méprisante pour l'environnement, dont le prestataire chargé des épandages des boues de CNI agit avec le déchet qui lui est confié (vidage de la tonne dans un périmètre très réduit).

- Nouvelle interpellation sans réponse de la DDAF de l'Oise concernant le

non respect des bandes enherbées le long de l'Epte.

## **AGIR LOCALEMENT POUR LES ENERGIES C'EST REAGIR POUR LA SURVIE DE LA PLANETE**

L'ARBRE est un des fers de lance régional de la promotion des énergies renouvelables

**Le nucléaire est une énergie dangereuse et non renouvelable !**



2007 a encore été une année importante en terme de combat anti-nucléaire. L'ARBRE a participé activement aux manifestations du 17 mars 2007 à Rennes et à

Lille pour les alternatives au nucléaire. Par ailleurs, nous hébergeons la trésorerie du Collectif Anti EPR 76



Photo JYF

**Les éoliennes sont une réponse parmi tant d'autres**



- Jean-Yves FERRET a visité les éoliennes d'Assigny avec Eure solaire le 6 mai 2007, et il est même monté dessus !

- Bien que ce soit sur le début de l'année 2008, on peut signaler quand même que l'ARBRE est intervenu favorablement dans l'enquête publique concernant le projet d'installation de 6 aérogénérateurs sur les communes de Beauvois-en-Lyons et d'Avesnes-en-Bray. Ce dossier a encore provoqué des levées de boucliers, alors qu'à Challengeville, au nord du Pays de Bray, le public a très bien accueilli les éoliennes. Il est vrai que le Nord génère des succès cinématographiques grâce à son image accueillante mais ça n'explique pas tout !

## **FILIERE BOIS ET BOCAGE**

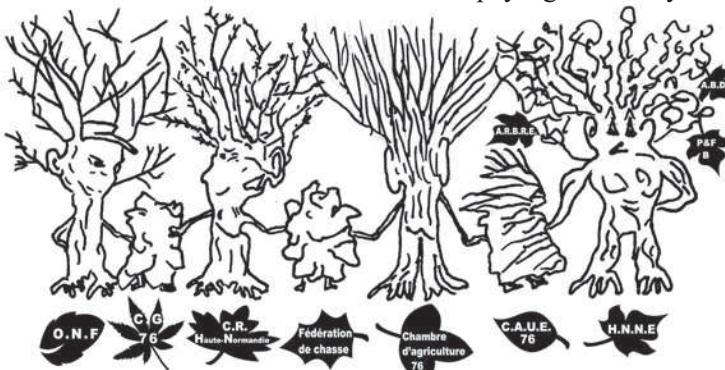
Problématique transversale s'il en est, qu'on peut classer à la fois dans la rubrique nature et dans la rubrique énergies. De même, c'est un sujet qui se situe dans l'action locale mais qui a des répercussions globales évidentes.

- l'ARBRE participe au comité de pilotage «Bocage et bois-énergie en Pays

de Bray» qui a été mis en place par la SMAD.

- La projection débat autour du film « Paradis en herbe » qui a eu un succès énorme le 31 janvier 2008, a été préparée tout au long de l'année 2007 avec quelques rebondissements et reports de dates qui n'ont pas découragé Dittmar, Jean-Yves et l'ensemble du CA de l'ARBRE (voir article page 13). L'ARBRE a mandaté Dittmar Hedreul afin de participer aux rencontres nationales en Poitou-Charentes : la Haie et l'ARBRE hors forêt, au lycée agricole de Melle. Ces trois journées très denses organisées par l'association PROMHAIE ont permis à de nombreux acteurs de la haie, du paysage et de l'agriculture d'échanger et de confronter leurs points de vues.

- Nous nous sommes également associés aux journées plantation du Plan Bocager de La Ferté-Saint-Samson animées par la Chambre d'Agriculture de Seine-Maritime dans le cadre de la charte paysagère du Pays de Bray.



D'après dessin M. FLOC'HLAY

## **SE FORMER REGIONALEMENT**

Plusieurs membres de l'ARBRE participent au cycle de formations destinées aux bénévoles associatifs sur les thèmes de l'eau, organisés par HNNE en partenariat avec l'Agence de l'eau. L'objectif de ces formations est de créer un réseau de «référents eau» capable d'apporter de l'information et de prendre part de façon active à la sensibilisation du grand public.

## **HEUREUX QUI COMMUNIQUE !**

- L'ARBRE a rédigé et fait publier dans la presse locale de nombreux communiqués de presse sur des thèmes d'actualité locale dont la plupart sont repris dans la Feuille de l'ARBRE.
- De même, nous sommes toujours disponibles pour rencontrer la presse à sa demande, souvent pour réagir à des évènements environnementaux qui font la une des médias.

- Cette année 2007, une seule Feuille de l'ARBRE n'a pu sortir des rotatives, la N° 35. Mine de rien, ce petit bulletin d'information demande un temps fou pour sa réalisation, et il faut saluer le travail de Jean-Yves qui a abandonné les ciseaux et la colle pour définitivement basculer dans l'ère de la mise en page informatique !

- Fêtes diverses :

Nous ne pouvons pas répondre à toutes les sollicitations, néanmoins nous sommes fidèles à la fête de Plantes et Fruits Brayons en Septembre. Par ailleurs Guy et Dittmar ont répondu à l'invitation de l'association CORRELATION et ont fait la promotion des haies lors du 3ème festival Nature en Bray à Buicourt (60380).

*Jean-Michel DUBOSC*



## BILAN FINANCIER 2007

### RECETTES

Avoir au 31/12/2006	289,60
Adhésions	2195,00
Intérêts	62,59
Indemnités HNNE	569,00
<b>TOTAL</b>	<b>3116,19 €</b>

### DEPENSES

Assurances	192,00
Adhésions Associations	135,00
Téléphone Internet	410,29
Frais Timbres	371,60
Papeterie-Imprimerie	664,00
Assemblée Générale	149,20
Soutien « Sortir du Nucléaire »	60,00
Achat matériel photo	249,00
Tenue Compte	11,96
<b>TOTAL</b>	<b>2243,05 €</b>



**NOUVEL AVOIR                    873,14 €**

*Le Trésorier, Guy PESSY*

## PARADIS EN BRAY

« *Révoltes légitimes* » était le titre d'une revue éditée dans les années 70. Pour nous, la situation faite au bocage dans le Pays de Bray pourrait s'inspirer de cette en-tête. C'est pourquoi, toujours cohérents avec nos objectifs, après les replantations médiatisées en réaction aux arrachages inconsidérés à Neufbosc et à Roncherolles-en-Bray, toujours soucieux d'être également force de propositions, nous avons organisé un débat avec les principaux acteurs du monde de la haie : les agriculteurs, les élus locaux, les chasseurs ( eh oui ! ), le CAUE, et les autres associations afin de jeter les fondations d'actions concrètes, concertées et efficaces.



Le film « *Paradis en herbe* » nous semblait un outil permettant d'enclencher la discussion sur des bases où l'aspect naturaliste (biodiversité, corridor écologique ..) ne serait pas oublié, car même si nous revendiquons l'idée « que pour sauver la haie brûlons-là ! » ou « que 100 m de haie = 150 litres de pétrole vert et sans effet de serre ! », l'attrait de la filière bois-énergie pour les T.C.R ( Taillis à Courte Rotation ) semble souvent oublier les autres dimensions écologiques.

Pour nous, ce film « *Paradis en herbe* » où la nature et l'agriculture sont réconciliées, devait nous permettre de sortir du cadre des forums militants ne s'adressant qu'à des convaincus.

Nous souhaitions participer à l'émergence d'une campagne intelligente où l'ensemble des acteurs ruraux sauraient de façon consensuelle oeuvrer ensemble au maintien, voire au développement du bocage. Car force est de constater que cette intelligence est encore balbutiante en Pays de Bray, où souvent la main gauche ignore ce que fait la main droite et où la vieille maxime ouvrière « faire et défaire c'est toujours travailler » reste d'actualité. En effet, on creuse à grands frais des bassins de récupération d'eaux pluviales, bassins souvent rapidement colmatés par les limons issus de l'érosion des terres agricoles, et parallèlement on continue d'araser les haies naturelles qui

sont pourtant des formidables moyens de lutte très efficaces et peu coûteux contre cette érosion.

Notre premier objectif, la mobilisation des acteurs de terrain et des élus locaux a en grande partie été atteint On ne peut que regretter que le SMAD du Pays de Bray, élections obligent, n'ai pas pu, pas souhaité.. s'associer à cette manifestation à la date que nous avions proposée...

La projection a largement rempli son objectif de mobilisation avec la présence de 90 spectateurs à Gournay et une salle comble au-delà de sa capacité avec 340 participants à Neufchâtel. De nombreux élus tant locaux que régionaux, des représentants du monde agricole, ainsi que des élèves des lycées agricoles et forestier étaient présents à coté d'un public très divers.

Le débat en présence du réalisateur Philippe HENRY mené de façon très professionnelle par Michel LEROND notre écologue local a permis l'expression de différents points de vue.



Photos JYF

L'un d'entre eux, celui du Président de la Chambre d'Agriculture faisant ressortir les difficultés qu'il y a actuellement, vu le cours des céréales, à conserver prairies et haies... Mais peut-être faut-il aussi réfléchir au maintien du bocage, au-delà des parcelles en herbe, même si les rampes du « pulvé » n'aiment pas les branches...

Mr FIHUE peut compter sur notre soutien, pour aider l'institution qu'il préside à défricher des réflexions allant dans ce sens.

Certains nous ont également dit que de ce débat avait débouché sur un consensus un peu mou... sans perspective concrète...Il est évident pour nous que le modèle agricole productiviste est responsable de la disparition du bocage. Mais notre objectif n'est pas de faire le procès de ce modèle qui

commence d'ailleurs à vaciller sérieusement sur ses bases, mais plutôt de rechercher avec tous ceux qui par conviction et par intérêt souhaitent agir positivement pour sauver cette forêt linéaire qu'est le bocage.

Nous pourrions utiliser, puisque nous sommes dans la commémoration de mai 68, le slogan «ce n'est qu'un début, continuons le combat !». Mais, malgré le succès public, il faut quand même souligner le peu d'impact de notre manifestation dans la presse locale... Pourtant, la réussite était là : la présence des deux autres associations l'ABD, Plantes et Fruits Brayons, ainsi que la mobilisation du LPA du Pays de Bray y ont largement contribué.



La prochaine étape devrait être la venue d' Yves GABORY, le directeur de la mission bocage du CHOLETAIS. Nous pourrons ainsi bénéficier de son expertise, notre projet étant de réfléchir aux outils et stratégies permettant de façon très concrète de conserver et développer notre bocage, colonne vertébrale du paysage brayon.

Nous devrions pouvoir compter sur le soutien de nos élus si l'on se réfère aux contacts pris et à la tribune publique « l'environnement un enjeu majeur » publiée dans la lettre du département N°35 de Mars 2008.

**Aux actes citoyens, l'arbre et la haie ont besoin de notre soutien concret !**

*Dittmar HEDREUL*

## COMMUNIQUÉ DE L'AFAHC

Le 24 octobre 2007, l'assemblée générale constitutive de l'Association Française «Arbres et Haies Champêtres» s'est tenue à Niort. L'AFAHC est issue des territoires, et de leurs acteurs de la haie et de l'arbre hors-forêt. l'AFAHC est forte de la diversité de ses membres, elle veut rassembler tous ceux qui se préoccupent des arbres et des haies champêtres et qui agissent en leur faveur.

Son objet : réunir et représenter les personnes physiques et morales agissant en faveur des arbres et haies champêtres, c'est-à-dire les formations végétales arborées non forestières. L'AFAHC œuvre pour la promotion de celles-ci, en direction de tous les publics et de tous les acteurs, par

l'information technique, scientifique, juridique, administrative et culturelle, visant à en assurer la valorisation et le développement.

Ses objectifs : L'association mettra en œuvre tous les moyens légaux et réglementaires pour contribuer à la connaissance et la reconnaissance des arbres ruraux, isolés, alignés ou groupés en bosquets, haies, bandes boisées, ripisylves, bocages ; ordinaires ou remarquables ; traditionnels ou expérimentaux ; naturels ou cultivés comme les vergers domestiques, les co-plantations agroforestières, sylvopastorales, les arbres têtards...

Ses objectifs se déclinent autour de 6 axes :

- Promouvoir les haies et les arbres hors-forêt auprès des collectivités et institutions comme du grand public.
- Assurer l'échange de savoirs entre ses membres par le partage d'expériences de terrain et des résultats de la recherche scientifique.
- Assurer une veille réglementaire et juridique, être force de propositions et se positionner en tant qu'interlocuteur des services publics à l'échelle nationale.
- Favoriser les relations avec les partenaires européens et internationaux.
- Appuyer la mise en place de nouvelles structures locales.
- Veiller à la qualité des actions de plantation, d'entretien et de gestion des haies et des arbres hors-forêt.

Son Conseil d'administration : Agroof Développement, APCA, Arbre et Paysage du Gers, Arbres Haies Paysages d'Aveyron, La Compagnie du Paysage, Ecocert, Fédération Nationale des Chasseurs, D. Mansion, P.Mérot, Mission Bocage, Pays du Bocage Bressuirais, Prom'Haies, Union Régionale des Forêts d'Auvergne,,

Son siège social est basé à l'INRA d'Orléans. [www.afahc.fr](http://www.afahc.fr)

*Pour l'AFAHC, Le Président Mission Bocage, Y. Gabory*

PS : Dittmar HEDREUL a participé à cette AG constitutive au nom de l'ARBRE qui a, par la même occasion, adhéré à cette association.



# **REFLEXIONS DE L'ARBRE SUR LE BILAN DE SANTÉ DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE**

Suite au succès remarquable de la soirée débat sur l'agriculture à lors de la projection du film « Paradis en Herbe » le 31 janvier 2008 au cinéma de Neufchatel-en-Bray . L'A.R.B.R.E a estimé légitime sa contribution au débat sur le bilan santé de la PAC qui a été organisé à l'initiative du Ministre de l'agriculture en février dernier.

Le Pays de Bray a depuis 25 ans vu le paysage bocager qui le caractérise évoluer : dépérissement des pommiers haute tige disparition des haies lorsque les céréales remplacent la prairie ; L'élevage de ruminants a reçu moins d'aide de la P A C et a été ignoré dans sa spécificité locale du bœuf normand engraissé à l'herbe : de 24 à 36 mois

Le bocage existe surtout par l'élevage des bovins et la conjoncture économique actuelle est plus favorable aux cultures céréalierées.

## ***Historique :***

On peut considérer que depuis l'apparition des quotas laitiers en 1984, 25 % des prairies permanentes ont disparu en Pays de Bray.

Les primes au maïs apparues en 1993 ont continué d'aggraver la situation. Il faut rappeler que c'est la France qui a fait le forcing pour que le maïs bénéficie des primes dévolues aux céréales, sauf que dans notre région le maïs n'est pas cultivé comme céréale mais comme fourrage après ensilage. Ce dernier a donc supplanté la betterave, le ray-grass et la luzerne en plus de causer le retournement de prairies permanentes.

En 2000, l'Allemagne a poussé au niveau de l'Europe pour bloquer le montant global des subventions de la PAC ce qui a entraîné la décision de figer les situations qui ont ensuite servi de référence lors de la réforme de la PAC de 2006 avec l'apparition des droits à paiement unique (DPU) pour une exploitation .confondant la prime animale et la prime végétale.

L'Europe a trop dirigé sous couvert de distorsion .économique la distribution des primes aux éleveurs : en 2001 la Région Haute-Normandie a dû cesser de distribuer une prime bœuf sur le pays de Bray (décision D D A F).

## ***Evolutions attendues pour le Pays de Bray :***

Par rapport à la spécificité herbagère et bocagère du Pays de Bray, il est indispensable de mettre en place une aide spécifique et fortement incitative à l'herbe. La présence d'une industrie laitière en Pays de Bray

garantit la viabilité des exploitations de vaches laitières mais les élevages bovins pour la viande sont en réel danger. Le savoir faire qui avait fait les beaux jours du Pays de Bray (les fameuses bouveries) est en train de se perdre et il est urgent de remettre en place une politique en faveur de l'herbe avec des aides adaptées.

Il en va de la sauvegarde du paysage si typique du Pays de Bray. Les haies ont de nombreuses vertus dont celles de fournir du bois de chauffage et de contribuer au bilan énergétique favorable d'une exploitation agricole qui peut également s'intégrer dans un projet plus large de développement d'une filière bois énergie. Dans ce contexte mondial de réchauffement climatique, cet argument est fondamental !

Par ailleurs, une politique d'encouragement des prairies permanentes et du bocage ne peut être que bénéfique pour la biodiversité, qui elle même contribue grâce aux auxiliaires abrités par la haie à limiter l'utilisation des pesticides dont l'usage pose de plus en plus de problèmes de santé publique (cf. le Professeur Belpomme ).

D'autre part, le rôle d'abri et de garde-manger pour la faune sauvage est tellement reconnu que les fédérations de chasse participent à la réimplantation de haies dites cynégétiques...

Le Grenelle de l'environnement a évoqué également le rôle fondamental pour le maintien d'une certaine diversité biologique, des corridors biologiques permettant le brassage génétique.

L'herbe du Pays de Bray est reconnue pour ses qualités notamment dans le Haut Bray et contient les fameux Omega3 que Danone importe sous forme de tourteaux de lin. Du lait produit grâce aux vaches laitières nourries à l'herbe naturelle, rien de tel pour l'image mais aussi et surtout pour la santé humaine !

La lutte contre l'érosion et le ruissellement sont des priorités dans le Pays de Caux et deviennent de plus en plus prégnantes en Pays de Bray, les aménagements hydrauliques censés lutter contre ces risques ont un coût certain et une efficacité toute relative, en la matière la conservation d'un maillage bocager minimum même avec des cultures céréalières permettrait une action beaucoup plus efficace et bien moins coûteuse pour la collectivité.

Par ailleurs le Pays de Bray est un véritable château d'eau naturel pour plusieurs bassins versants, qu'en sera-t-il demain lorsque le bocage aura quasiment disparu et que le ruissellement primera sur l'infiltration, sans oublier le rôle de filtration et de dépollution vis à vis des pesticides

et des nitrates qu'ont ces micro zones humides que sont les fossés et talus plantés.

Face à ces fonctions essentielles pour la collectivité qu'ont ces écosystèmes, et compte tenu que leur valorisation énergétique et économique devient tout à fait possible et réaliste, il nous semble opportun que des actions compensatoires aux dégâts environnementaux causés par la PAC soient rapidement mises en place; l'une de ces actions étant la création d'une mission bocage dont l'objectif devrait permettre une gestion coordonnée et cohérente, avec l'ensemble des acteurs concernés du devenir du maillage bocager en Pays de Bray et de toutes les aménités qui en découlent.

*J-M DALLIER, J-M DUBOSC, D. HEDREUL G. PESSY*

## **LE PLAN BOCAGER DE LA FERTÉ-SAINT-SAMSON**

En 2006 dans le cadre de la charte paysagère du Pays de Bray le SMAD a confié à la Chambre d'Agriculture de Seine-Maritime l'animation de Plan Bocager. Cette enquête a débouché sur un suivi d'action dans 6 exploitations. La démarche a reçu le soutien financier Leader Plus (Fond Européen) ce qui correspond à 30 jours de conseil.

La commune de la Ferté-Saint-Samson fut la première à réaliser cette étude. Après un état des lieux du bocage, les acteurs volontaires, bien souvent des agriculteurs, doivent construire un plan d'action concerté pour améliorer les haies. Ce projet d'aménagement se réalise sur 2007/2008.

La méthode est maintenant testée, le SMAD et la Chambre d'Agriculture recherchent d'autres communes pour entreprendre un plan bocager communal, ce qui encouragera la valorisation économique de nos haies Brayonnes : plate-forme de séchage de bois déchiqueté, chaudière à copeaux etc ...



Photo JYF

L'enquête de la Ferté-Saint-Samson nous livre des données que l'on retrouverait sur une trentaine de villages situés entre terrasse et fond de vallée de notre Pays de Bray : moins de 100 mètres de haie à l'hectare de surface agricole utile (S.A.U.) dont la moitié dans un état de dégradation plus ou moins important (envahissement de ronces et orties, chardons en pied de haie).

Concernant la Ferté, sur 1400 hectares, 1000 ha sont en SAU et on a dénombré par cartographie chez les agriculteurs 80 kilomètres de haie. Le maillage bocager est moins dense voire même absent sur la partie de la commune où les grandes cultures dominent. Il atteint 300 mètres linéaires à l'hectare sur certaines parcelles situées dans les fonds humides et herbages.

*Jean-Michel DALLIER*

## LES RÉSULTATS SUR LA FERTÉ-SAINT-SAMSON

### Typologie des haies : Une grande variété sur la commune



#### La haie basse

Typique du paysage brayon, elle a pour fonction de clôturer les parcelles et se compose d'essences piquantes, Prunellier, Aubépine, Houx, barrière naturelle à la circulation des animaux. On y trouve aussi l'érable champêtre, le Cornouiller sanguin, le Fusain d'Europe ou le Noisetier.

Sur La Ferté-Saint-Samson, un tiers du linéaire de haies basses présente des signes de dégradation pouvant être mis en relation avec des pratiques d'entretien inadéquées. Lorsqu'elle est pratiquée de façon irrégulière, la taille au broyeur entraîne l'éclatement des branches de section supérieure à 2 cm et fragilise la haie. Les plants malades ou morts ne sont pas remplacés, ce qui crée des trous et favorise l'envahissement par des espèces indésirables, ronces, lierre qui se développent à la faveur de la lumière. L'utilisation du glyphosate pour l'entretien du pied de la haie favorise le développement du gallet l'année suivante et affecte la survie des plants fragiles.



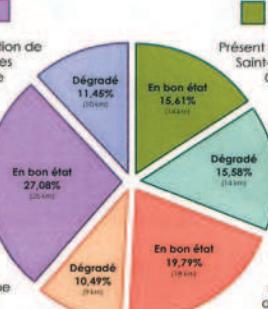
#### L'alignement de têtards

Présent dans la partie basse et humide de la Ferté-Saint-Samson, il s'agit en très grande majorité de Chêne, plus ponctuellement Frêne, Chêne ou Aulne. Le Peuplier et le Saule sont peu présents. Les têtards sont entretenus à la tronçonneuse tous les 10 à 15 ans. Cette taille permet l'exploitation du bois de chauffage sans toucher au tronc.

Aujourd'hui, le bois récolté est majoritairement valorisé en bûches, les petits branchages sont brûlés sur place.

Sur la commune, seule la moitié des alignements est encore bien conservée. L'humidité des parcelles semble être à l'origine de problèmes sanitaires,

notamment sur les Chênes. Les arbres morts ou creux sont coupés au pied et ne sont pas remplacés, les agriculteurs malisent mal les techniques de taille et de formation des têtards. Enfin, l'entretien trop irrégulier des arbres vieillissants peut entraîner l'éclatement ou l'éventrage des troncs.



#### La haie brise-vent

D'allure touffue et haute, elle associe des espèces arbustives de haut jet (Houx, Sureau, Prunellier, Aubépine, Frêne, Orme, Érable champêtre, Merisier...) et assure la protection des animaux et des bâtiments contre le vent, le froid et la chaleur. Taillée latéralement et régulièrement (tous les 5 - 10 ans), elle constitue une ressource intéressante en bois de chauffage.

Toutefois, sur La Ferté-Saint-Samson, les haies brise-vent sont généralement entretenues de façon irrégulière. Les agriculteurs utilisent la tronçonneuse avec une hydro fourche, et font très peu appel aux entreprises disposant de lamier. Les haies brise-vent présentent des allures et des morphologies très variables : haies basses que les agriculteurs « relèvent » et n'entretiennent plus en hauteur, anciens alignements de têtards qui ne sont plus entretenus comme tels. Sur la commune, un peu plus du tiers du linéaire est dégradé (trous, envahissement par les ronces, la clématisite, l'élanter... ) pour des raisons similaires à celles évoquées pour les autres types de haie.



## NE PAS LES LAISSE ABATTRE

Communiqué de presse ARBRE et ABD

novembre 2007

De Ferrières-en-Bray à Hodeng-hodenger, l'automne n'est apparemment pas la saison favorable à la réflexion, au vu des récentes décisions prises par les conseils municipaux respectifs de ces deux communes.

Des chemins creux de randonnées aux bords des départementales, même combat.

Comme d'habitude les prétextes ne manquent pas, les arbres sont (toujours) trop vieux et trop près de la route.

Et puis trop dangereux pour les voitures ils gênent aussi le passage des tracteurs, jugés indésirables ils doivent être rasés!

Mais, dans ce cas allons y jusqu'à l'absurde, pourquoi s'arrêter là ...supprimons les poteaux EDF, les panneaux indicateurs, arasons les talus, que des lignes droites plus de virages.

Après tout, tous ces obstacles présentent un risque potentiel. « La vitesse est un facteur aggravant mais les mauvais comportements sont également à l'origine d'accidents graves », voilà ce que dit le Lieutenant P. Lebrun , commandant en second de l'Escadron départementale de sécurité routière de Seine-Maritime (Paris-Normandie du 14/09/07).

Quant aux chênes bordant le chemin de randonnée ils méritent pour leur part de couler des jours tranquilles, mais coupables selon le conseil municipal de Ferrières d'être..... trop vieux !!! sans avoir jamais été la cause d'accidents. Ils doivent mourir eux aussi !!!

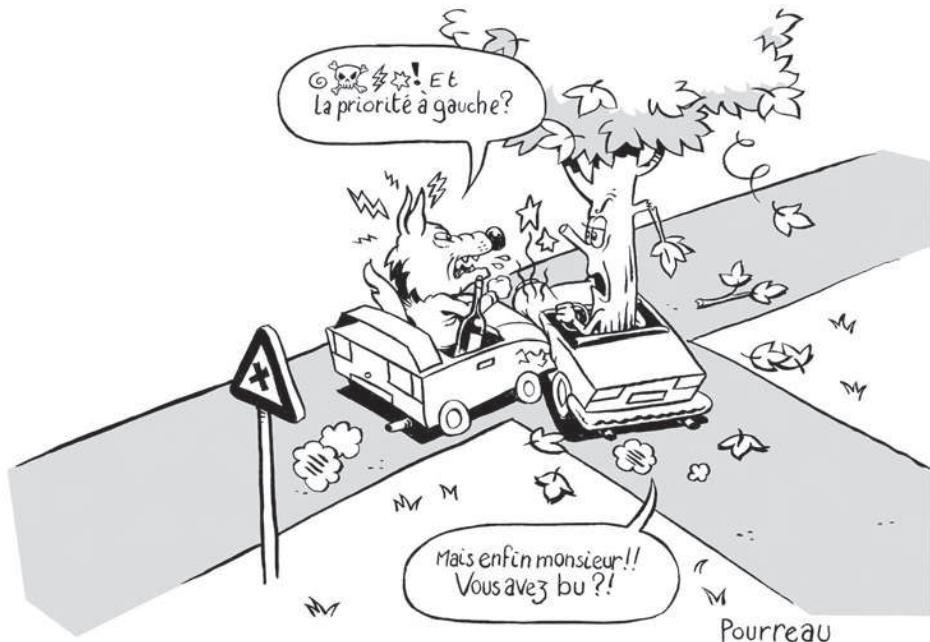
Bien sur, la sécurité sur la route et ses abords est à prendre en considération et sans conteste rien ne vaut plus qu'une vie.

Mais le vrai problème est-il là ? et pourquoi choisir d'emblée une solution aussi radicale ?

L'ARBRE et l'A.B.D. contestent le bien fondé de ces décisions et demandent que des solutions alternatives soient étudiées et mises en place : le renforcement de la signalisation sur la RD 145 (route d'Argueil) et des équipements de sécurité doivent permettre de sécuriser cette portion notamment au niveau de la courbe et de préserver l'alignement d'arbres.

Pour les chênes sur le territoire de Ferrières, une taille douce est peut être à envisager afin qu'ils puissent encore longtemps faire profiter les promeneurs de la protection de leurs ramures.

Cette route (RD 145) bordée de tilleuls, rare dans le Pays de Bray, participe à la structure paysagère de cet endroit au bas du contrefort du Plateau de la forêt domaniale de Lyons qui borde la cuesta et les terrasses du Bray, parsemée de buttes-témoins. Ce paysage a fait l'étude en 1996 d'un diagnostic paysager, commandé par la Direction Régionale de l'Environnement. Ce travail des identités paysagères a été la préoccupation de bon nombre d'élus et d'associations pendant quelques années et a permis l'établissement d'une charte paysagère que nous aimerais voir respecter ! Ceci d'autant plus au moment des conclusions du Grenelle de l'Environnement.



Ajoutons à cela que cet alignement magnifique de la RD145 a servi de décor au film d'Agnieszka Holland, « le Complot », avec Christophe Lambert en 1988, retracant la fin de vie tragique d'un prêtre opposé au pouvoir totalitaire en Pologne. Cela prouve, si besoin est, que paysage et culture sont intimement liés.

Si on peut comprendre le souci des élus d'être attentifs à la sécurité de leurs concitoyens on peut aussi attendre de leur part la prise en compte

d'une notion importante souvent évoquée mais si peu appliquée ,une notion prenant en compte tous les individus et qui s'appelle : le développement durable.

Pour que vivent les hommes mais aussi les arbres il serait urgent de l'intégrer à toutes décisions.

*L'ARBRE et l'ABD*

## **L'AVENUE DES TILLEULS CINQUANTENAIRES EN SURSIS !**

Suite à l'inquiétude des associations sur ce projet d'abattage d'arbres d'alignement, une réunion d'une douzaine de personnes s'est tenue à la DDE de Forges-les-Eaux en décembre 2007 comprenant les associations de l'A.R.B.R.E et de l'A.B.D., la Gendarmerie, les Conseillers Généraux d'Argueil et de Gournay en Bray, les Maires et Adjoints de Brémontier-Merval et Hodeng-Hodenger, le C.A.U.E. et les représentants de la DDE de Seine-Maritime.

Suite aux demandes des Conseils Municipaux, il était proposé d'abattre bon nombre de tilleuls, pour enrayer les accidents de la route. Cette unique allée d'arbres du département fera l'objet d'une étude sanitaire et sécuritaire pour décider du meilleur projet, dans la perspective des cinquante prochaines années.

D'autres réunions seront organisées pour assurer un suivi durable, innovant et formateur pour tous.

*Guy PESSY*

## **UN PEU DE PUB**

L'entretien DURABLE de votre environnement arboré peut être effectué par un excellent professionnel en TAILLE DOUCE plutôt que de conclure avec la directe-tronçonneuse.

**EURL Taille Douce** M. Patrick LORIOT 76690 YQUEBEUF

Tél : 06.81.19.13.64 ou 02.35.34.43.22 télécopie : 02.35.35.90.07  
Elagage raisonné, nacelle pour abattages difficiles, mise en sécurité (habitations, dégagements de lignes,...), haubannage, dessouchage toutes circonférences.

*Guy PESSY*

# **2500 HABITANTS DU PAYS DE BRAY PRIVES D'EAU POTABLE PENDANT PLUSIEURS JOURS**

Communiqué de presse ARBRE - avril 2007



Le 11 avril 2007, 2500 habitants du sud du Pays de Bray, alimentés par le captage de Mesnil-Lieubray, ont été avertis que l'eau du robinet était impropre à la consommation. C'est la teneur trop élevée en triazine-atrazine, pesticide longtemps utilisé pour la culture du maïs, qui en est la cause.

Cela fait plusieurs années que ce captage d'eau, géré par le syndicat d'eau potable de Bézancourt, connaît des problèmes. Depuis décembre 2005, un arrêté préfectoral de dérogation a autorisé le syndicat d'eau à poursuivre la distribution d'eau malgré des teneurs en triazines supérieures à la limite de qualité.

Cet évènement confirme, s'il est besoin, que l'agriculture productiviste pollue nos eaux et nos nappes et qu'il est urgent de promouvoir un autre type d'agriculture plus respectueuse de l'environnement et de la santé humaine. Une politique ambitieuse de soutien à l'agriculture biologique, notamment, est toujours attendue en France.

Les pollutions nécessitent des solutions de plus en plus complexes et coûteuses. Il est bien plus rentable de faire du préventif en évitant les pollutions. C'est ce que fait la ville de Munich en Allemagne depuis 110 ans et plus près de nous, celle de Clermont-Ferrand qui a interdit, depuis 60 ans, l'utilisation de pesticides aux agriculteurs situés près du captage (selon le magazine Capital de Février 2007).

La réglementation interdit l'utilisation de l'Atrazine depuis 2004, mais d'autres pesticides continuent d'être employés en agriculture et rien ne garantit qu'ils ne généreront pas d'autres phénomènes de pollution et de danger pour la santé publique dans un futur proche.

D'après l'OMS (organisation mondiale de la santé) les pesticides tueraient chaque année dans le monde pas moins de 220 000 personnes et en rendraient malades 3 millions. Rappelons que ces produits sont suspectés d'être à l'origine de nombreux nouveaux cas de cancers, notamment chez l'enfant et peuvent toucher le système immunitaire, les régulations hormonales et entraîner la stérilité humaine.

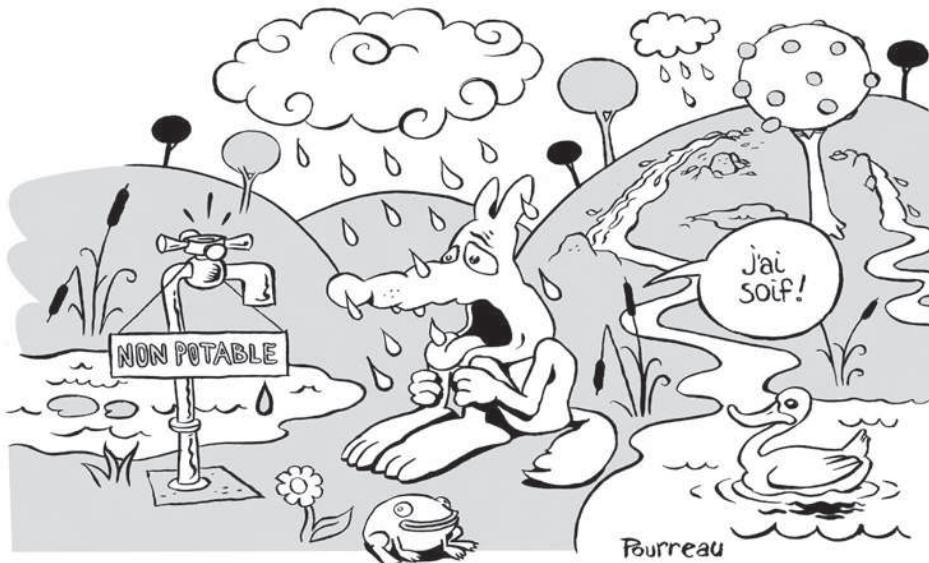
Quant aux effets sur l'environnement, selon un rapport de l'IFEN (institut français de l'environnement), 90% de nos rivières et 58% de nos nappes phréatiques sont chargées de pesticides.

L'ARBRE invite donc les brayons à signer la pétition lancée par France Nature Environnement qui demande une réduction significative de l'usage des pesticides en France [http://www.fne.asso.fr/PA/agriculture/site\\_pesticides/](http://www.fne.asso.fr/PA/agriculture/site_pesticides/).

Enfin, l'ARBRE rappelle également que chaque citoyen se doit de consulter les analyses d'eau en mairie, leur affichage étant obligatoire (Décret n° 94-841 du 26 septembre 1994 relatif aux conditions d'information sur la qualité de l'eau distribuée en vue de la consommation humaine) et interroger les élus et les responsables de syndicats d'eau sur les mesures mises en place pour protéger cette ressource vitale (périmètres de protection).

Depuis le 16 avril grâce à une manipulation, qui semblait impossible lors de la pollution aux triazines de 2005, l'eau est redevenue potable et les 2500 citoyens brayons consomment l'eau issue d'un autre captage, mais il est évident que cela ne règle pas le problème de fond.

L'eau n'est pas une marchandise mais un bien commun indispensable pour nous et les générations futures. Espérons que cet évènement déplorable aura au moins permis de faire prendre conscience de la fragilité de ce patrimoine.



## **EPTE TOI ET QUI L'AIDERÀ ?**

L'Epte, cet affluent de la Seine qui prend sa source à Serqueux, chemine doucement en multiples méandres à travers le paysage brayon, participant au caractère humide de la boutonnière.



Malheureusement, cette vision bucolique se trouve vite confrontée à une dure réalité de par la nature des milieux traversés, car au cours de son périple, elle traverse plusieurs communes, longe diverses zones commerciales et industrielles sans oublier de nombreuses parcelles cultivées.

Dure réalité en effet et vouloir vivre une vie de truite fario ou de brochet dans ces conditions relève plutôt du tour de force voire..... de tendances suicidaires .

De plus, à la pollution diffuse amenée par les eaux de ruissellements s'ajoute celle générée par les activités industrielles.

Successivement en 2005, 2006, 2007, la société SIKA (établissement classé SEVESO 2 seuil bas) située sur la zone industrielle de Gournay-en-Bray a provoqué par rejet de produits polluants dans le milieu naturel, une mortalité de la faune piscicole.

En 2006, l'A.R.B.R.E. avait alerté les services de la D.R.I.R.E. ainsi que le C.S.P. (Conseil Supérieur de la Pêche) et ces différents services avaient conclu à la responsabilité de l'entreprise SIKA.

Si le site est équipé de systèmes de rétention et de détection, il s'avère qu'une étude globale sur la gestion des eaux pluviales devait être effectuée afin de s'assurer du bon fonctionnement et du dimensionnement correct de ceux-ci .

Mais le 7 juin de cette année, une nouvelle pollution avec bien sûr les mêmes conséquences, a provoqué une mortalité piscicole sur plusieurs centaines de mètres.

Cette fois plus question d'envisager un énième courrier pour dénoncer cette situation et fidèle à son souci de veille environnementale ,l'ARBRE a décidé de déposer plainte.

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler l'état catastrophique des eaux de surface en France : le C.S.P. parle de 85% en mauvais état sanitaire. Quant au rapport de l'I.F.E.N. (Institut Français de l'Environnement) paru cette année, il indique que 75% fleuves et rivières françaises et 50% des nappes phréatiques présentent des traces de pesticides. Le bilan depuis 2005 révèle

que dans 91% des prélèvements, on retrouve la présence de ces poisons !!

En 1999, 375000 T de nitrates ont été rejetées à la mer, combien aujourd'hui ?



La France ne respecte toujours pas la convention internationale O.S.P.A.R (rejets nitrates) sur la protection du milieu marin dans l'Atlantique du nord-est .

Plus récemment, ce sont les révélations sur la présence de PCB (produits issus des transformateurs au pyralène) dans le Rhône qui ont fait la une de l'actualité.

En Seine-Maritime, 82% des eaux souterraines sont classées à risque.

En 2002, après 4 ans de recherche sur l'Epte (classée en 1 ère catégorie), une équipe de scientifiques de l'Université du Havre a observé de troublants bouleversements dans l'équilibre hormonal des gardons,..... ils se féminisent !

Cette longue litanie de chiffres parle d'elle-même, le constat est navrant et au bout du compte c'est la Nature qui supporte la désinvolture des Hommes.

La France au travers des accords du Grenelle de l'Environnement mais aussi par la mise en place de la Directive Cadre Européenne (D.C.E.) sur l'eau du 23 octobre 2000, se fixe le cap ambitieux d'un retour du bon état écologique des eaux de surfaces et souterraines pour 2015.

2008 sera donc une année importante avec la grande consultation du public prévue et pour tous, usagers et associations, ce sera l'occasion de se mobiliser pour défendre ce patrimoine naturel commun et inestimable qu'est l'eau.



L'eau n'est pas une marchandise mais un bien commun indispensable pour nous et les générations futures. Espérons que cet évènement déplorable aura au moins permis de faire prendre conscience de la fragilité de ce patrimoine.

*Frédéric BLANQUART*

## ***BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES***

### **LES BOUES DE CNI (suite du feuilleton...)**

Le 7 février 2008, la première réunion du Comité de Suivi des épandages de boues de CNI a révélé les défaillances totales de cette entreprise, de la DRIRE (elle n'était pas au courant!!), de la MIRSSPA et du Maire de Serqueux. Depuis juin 2007, date de l'arrêté, c'est pire, comme l'ont confirmé les maires des autres communes (Bosc-Roger/Buchy, Beaubec-la Rosière, Bosc-Bordel, Roncherolles-en-Bray et La Ferté-Saint-Samson).

La question se pose alors, quand l'arrêté sera-t-il respecté ? Rendez-vous compte qu'aucun plan n'a été proposé et aucune dose/hectare n'est précisée !! Bonjour la loi !

*Guy PESSY*

## LES D.E.E.E. DANS LE BON PANIER

Dans la feuille de l'ARBRE N° 35, nous vous parlions du recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) enfin mis en place. Dans la foulée de cet article, nous écrivions au directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement pour en savoir plus sur ce dispositif. Voici la réponse que nous avons obtenue de cette administration :

*« Suite à votre courrier du 28/02/2007, je me permets d'apporter quelques précisions quant à la mise en œuvre du décret du 20/7/2005.*

*En premier lieu, les producteurs sont responsables du financement de la mise en œuvre de la collecte des déchets d'EEE ménagers et professionnels. Les obligations sont réparties entre les producteurs selon les catégories d'équipements, au prorata des EEE mis sur le marché.*

*Les producteurs d'EEE sont tenus d'assurer l'élimination des déchets issus de ces équipements :*

- soit en mettant en place individuellement un système de collecte et le traitement qui doit préalablement être approuvé,*
- soit en adhérant à un organisme agréé.*

*L'approbation ainsi que l'agrément sont pris par arrêté conjoint des ministres chargés de l'environnement, de l'industrie et des collectivités*

*locales et sont subordonnés à un engagement du producteur ou de l'organisme. Les modalités et le contenu des dossiers de demande d'agrément et d'approbation sont précisés par l'arrêté du 6/12/ 2005.*

*4 éco-organismes ont été agréés par arrêté ministériel du 9/08/2006. Les trois premières structures (Ecologie,*



Illustration : ADEME

*Eco-systèmes et ERP) prennent en charge l'ensemble des catégories de DEEE sauf les lampes (tubes fluorescents et lampes à décharge) qui sont prises en charge par Recylum.*

*Dans les arrêtés d'agrément ont été annexés les engagements qui s'imposent à ces organismes notamment concernant :*

- la contribution à la mise en place de la filière,*
- la communication et l'information des consommateurs,*

- l'assurance d'un enlèvement et d'un traitement des DEEE respectueux du développement durable,
- l'encouragement à la prévention de la production de déchets (favoriser l'éco-conception...),
- le développement d'emploi d'insertion.

Par ailleurs, un organisme coordonnateur a été agréé. Il est l'interface entre les producteurs d'EEE ménagers qui ont mis en place un système individuel ou les éco-organismes agréés et les collectivités. La société OCAD3E SAS est agréée pour assurer la compensation des coûts de la collecte sélective des DEEE ménagers supportés par les collectivités locales. En effet, la collecte sélective par les collectivités n'est pas obligatoire, la logique voulant que le consommateur rapporte l'achat d'un équipement/appareil usagé. Néanmoins, les collectivités qui mettront en place une collecte sélective ou qui aménageront les déchèteries pour recevoir les DEEE séparément pourront recevoir une compensation de coût via cet organisme coordonnateur.

La filière a été mise en place le 15/11/2006 avec l'apparition de l'éco-participation à chaque achat d'EEE, charge aux éco-organismes de mettre en place la filière de collecte auprès des distributeurs adhérents ainsi que la filière de traitement. Pour ce faire les éco-organismes ont fait des appels d'offre auprès des acteurs de la collecte et du recyclage des déchets pour respecter leurs engagements. Ainsi, je ne peux vous confirmer si le CAT d'Etran fait partie des structures retenues par les éco-organismes néanmoins, dans la négative, et dans la droite ligne des engagements pris par les éco-organismes je ne peux qu'encourager ce CAT à se rapprocher de ces éco-organismes pour intégrer la filière et bénéficier de la contribution des éco-organismes.

Pour plus de renseignements concernant la mise en place de ce nouveau dispositif qui contribue à améliorer le traitement sélectif des déchets et permettre d'atteindre l'objectif fixé par la directive de collecte de 4kg par habitant et par an, je me permets de vous conseiller le site du ministère de l'environnement et du développement durable où vous pourrez retrouver notamment les textes et engagements imposés aux éco-organismes ainsi que celui de l'ADEME qui recense notamment plus de 100 questions réponses à propos des DEEE (<http://www2.ademe.fr>)

Espérant avoir répondu à vos interrogations et me tenant à votre disposition pour de plus amples renseignements, je vous prie de croire, monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée. »

# **POINT SUR L'AVANCEMENT DU PDÉDMA**

Depuis Juin 2006, la commission consultative travaille afin d'élaborer le plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PDÉDMA) pour la période 2009-2019.

Les objectifs ainsi retenus sont les suivants :

## **1. Prévention de la production des déchets**

Achats moins générateurs de déchets, compostage domestique, réemploi et location évitant les achats, éviter les imprimés non sollicités...

## **2. Développement de la collecte des emballages**

Atteindre 100% des collectivités contractantes avec les éco-organismes (Eco-emballages et Adelphe), communication sur les gestes de tri, recyclage du PVC des professionnels...

## **3. Développement de la valorisation des déchets organiques**

Filière bois, valorisation agronomique du compost, épandage des boues, optimiser les sites de valorisation existants...

## **4. Amélioration du service des déchèteries**

Nouvelles filières, formation des gardiens, accès aux professionnels...

## **5. Valorisation des ordures résiduelles et optimisation du traitement**

Biogaz, accueil de déchets en provenance des départements voisins afin d'optimiser les installations existantes...

## **6. Maîtriser la gestion des déchets industriels banals (DIB)**

## **7. Optimiser les solutions de transport**

Quais de transfert, modes de transport alternatifs.

Dans la situation actuelle, avec les incinérateurs de Dieppe, du Havre et du SMEDAR, avec le centre d'enfouissement technique d'IKOS et sous réserve de la modernisation de Brametot, le département est en surcapacité de traitement (eh oui !).

Il faut dire que le SMEDAR avait quelque peu anticipé les conclusions du précédent plan pour entamer la construction de son incinérateur et que les tonnages escomptés n'étaient pas au rendez-vous, d'autant qu'une partie des combustibles était constituée d'emballages qui ont trouvé une filière plus adaptée, fort heureusement. De même, Dieppe avait estimé que les collectivités voisines seraient obligées de traiter leurs déchets chez elles, ce qui ne s'est pas réalisé, faute d'un accord préalable.

On obtient ainsi des « vides de four ». Enfin, malgré diverses mises aux normes, l'incinérateur Dieppois est en fin de vie.

Par contre le centre d'enfouissement d'Etarès destiné aux DIB arrive à saturation.

En conformité avec les objectifs énumérés plus haut, et sur la base des données numériques récoltées, le cabinet « Service Public 2000 », missionné par le département a proposé deux alternatives :

- Fermeture de Dieppe ou construction d'un autre incinérateur avec unité de valorisation énergétique.
- Création d'un gros centre de stockage de DIB (près du Havre, ou de deux plus petits) (à proximité du Havre et de Rouen).

Ces deux scenarii prenaient en compte l'optimisation des installations existantes, la limitation des déplacements associée à des modes de déplacements moins polluants et moins générateurs de GES (barges sur Seine, rail,...).

La commission consultative s'est réunie le 11/10/2007 avec pour objet de choisir une option pour la période 2009-2019. Elle devait émettre un avis par vote, ce vote n'a pas eu lieu.

Dieppe s'accroche à son usine d'incinération et conteste les données chiffrées du cabinet d'études. Il en dispose d'autres, mais il n'avait pas daigné les communiquer. Le SMEDAR tient à sa position dominante, (50% des déchets du département), et revendique de s'affranchir au moins partiellement du plan, préférant sans doute se garder l'opportunité d'autres marchés plus juteux depuis les départements voisins. Il semble que son intérêt particulier passe avant l'intérêt collectif. Les vides de four étant compensés financièrement pour la société prestataire par des pénalités infligées aux collectivités rattachées, autant préserver de la capacité.

Si les arguments ont été avancés de manière plus policée, il paraît clair que la situation de blocage vienne de cet état d'esprit individualiste, si l'on peut ainsi donner ce qualificatif à des collectivités publiques ou privées.

Prochain rendez-vous, avec peut-être des décisions, en 2008.

*Michel BOUCHEZ*

## BONNES NOUVELLES DE FRESNOY-FOLNY

Oui, une rupture a eu lieu en novembre 2006 avec la mise en route de la « méthanisation des déchets » en cellule fermée avec un cycle court de 3 à 4 ans. Auparavant, un pré-traitement des déchets est opéré en milieu fermé (plus d'envol de plastiques) et valorisation directe de la matière première (collecte sélective, ferraille, gravats, etc.) Puis la fermentation des déchets produit du biogaz (55% de méthane) qui alimente un moteur pour fournir de l'électricité et de la chaleur pour chauffer des serres prochainement installées dans le cadre du projet « pôle d'excellence rurale ».

A ce progrès important est associée la lutte vers la seule nuisance qui restera : on verra ainsi la mise en place de « NEZ » et une étude approfondie pour éviter ces vilaines ODEURS. La CLIS suivra avec intérêt ce suivi des « NEZ » ainsi que l'ouverture des alvéoles n° 1 et 2 de 1997-1998 avec leurs criblages.

L'assemblée générale invitera un dirigeant d'IKOS pour une présentation complète de la valorisation des déchets.

*Guy PESSY*



## AVENUE VERTE : DROIT DE REPONSE DE LA FNAUT



« Chers amis,

*J'ai déjà eu l'occasion de dire tout le bien que je pensais de votre bulletin, la feuille de l'Arbre. La réception de ce N°35 ne déroge pas à cette impression, à une exception près, sur laquelle je me dois bien entendu de réagir.*

*Un petit article au ton ironique et agressif à l'égard de la FNAUT, et par ailleurs très mal renseigné est consacré p. 12 à la ligne Paris-Dieppe.*

*Le titre évoque une « énigme » et le texte qualifie de « surprenant » notre combat. « Z'auraient pu le dire plus tôt (...) il faudra attendre (...) le déferraillage et la dénaturation de l'emprise pour que des associations d'utilisateurs de chemin de fer montrent les dents ».*

*Cette observation est contraire à la réalité. De son côté, l'AVUC, membre de la FNAUT a agi depuis de nombreuses années pour la sauvegarde de la ligne Paris-Dieppe et ce dès avant l'arrêt du trafic voyageurs (de nombreuses coupures de presse en témoignent). La FNAUT a pris le relais sur le terrain juridique dès qu'elle a eu connaissance de la décision de fermeture administrative de la ligne intervenue le 15 mars 2001. (aucune action n'étant possible avant).*

*En référé, nous n'avons malheureusement pas eu gain de cause (juin 2002), mais la fermeture a été annulée le 30 décembre 2002, alors que la dépose de la voie venait d'être effectuée, mais l'avenue verte pas encore aménagée. Cette annulation a été confirmée par la Cour administrative d'appel de Douai le 31 mars 2005. Le déclassement de la ligne, intervenu le 30 novembre 2001, a pour sa part été annulé le 12 octobre 2006 et R.F.F. n'a pas fait appel de ce jugement du tribunal administratif de Rouen.*

*J'ajoute qu'à ce jour, R.F.F. n'a lancé aucune procédure en vue de prononcer une nouvelle fermeture et un nouveau déclassement et c'est donc dans une parfaite illégalité que la réalisation des travaux de l'Avenue et la vente des emprises ont eu lieu.*

*La FNAUT est donc intervenue juridiquement le plus tôt possible, et affirmer le contraire est totalement absurde.*

*Vous êtes également très mal informés lorsque vous évoquez la position de la SNCF. Car s'il est vrai qu'elle a organisé le transfert du trafic voyageurs via Rouen, puis la suspension du trafic sur cette ligne, il n'a jamais été question pour elle de l'abandonner définitivement. En effet,*

*le Conseil d'Administration de la SNCF s'est prononcé à l'unanimité en 2000 contre la procédure de déclassement de cette ligne, initiée par RPF, conscient que sa remise en service allait devenir une nécessité. Le Président Gallois est personnellement intervenu pour défendre la ligne.*

*De son côté, la CCI de Dieppe s'était également opposée au déclassement (je rappelle que l'activité Fret était excédentaire sur la ligne jusqu'à l'arrêt du trafic).*

*Mais R.F.F., en méconnaissance de ses missions, a préféré faire prévaloir un aménagement touristique local excluant toute activité ferroviaire et générant du trafic routier supplémentaire.*

*La dernière ligne de votre texte est pour sa part doublement étonnante : « j'aimerais qu'un représentant des associations nous donne des explications plus détaillées sur cette stratégie parallèle à la notre ».*

*-Vous semblez considérer que le sort de cette infrastructure serait votre chasse gardée. Curieuse conception de l'action associative....*

*-Vous exigez des explications alors même que vous ne nous avez jamais contacté pour avoir notre point de vue, et que ce bulletin n'a d'ailleurs été adressé ni à l'AVUC, ni à la FNAUT !*

*J'inviterai au minimum l'auteur de ces lignes, s'il souhaite vraiment des explications, à relire le bulletin de l'ARBRE N°30 de décembre 2003 p.4 à 7 qu'il semble manifestement ignorer.*

*L'ARBRE m'avait alors gentiment ouvert ses colonnes et j'avais exposé le combat de la FNAUT pour la ligne Paris-Dieppe, déjà engagé depuis plusieurs années. »*

*Xavier BRAUD – FNAUT  
Fédération Nationale d'Usagers des Transports*



## **REPONSE AU DROIT DE REONSE**

A l'attention de la Fédération Nationale d'Usagers des Transports (F.N.A.U.T) et de l'Association des Voyageurs Usagers du Chemin de fer (A.V.U.C)

En réponse à vos lettres des mois de mars et mai, je vous dois quelques explications sur l'article sur l'avenue verte du N° 35 de la Feuille.

## **D'abord sur la forme de l'article**

Vous estimez que cet article est ironique et agressif à l'égard de la F.N.A.U.T, sardonique et narquois envers L'A.V.U.C. Si vous avez l'habitude de lire la feuille de notre association, je vous le concède, le ton général est souvent « légèrement goguenard » mais pas exagérément pour ne pas déformer l'information.

### **Sur le fond**

Vous dites que je suis mal renseigné sur le dossier.

Comment démêler cette affaire? J'ai repris les documents de l'époque, par exemple le N° 30 de la feuille pour plus de clarté. Je dois dire que l'ensemble de ces articles constitue un véritable embrouillamini et me laisse perplexe sur la suite des événements.

### **Ma vision personnelle**

Installé dans la région depuis 1988 et ferrovophile de la première heure, j'ai rapidement remarqué cette ligne de chemin de fer. Longeant la ligne tous les matins pendant des années, pour me rendre à mon travail, j'ai, jour après jour, visé la ligne dans l'espoir de voir passer un train, dans le but d'apercevoir un locotracteur ou un wagon de marchandise garé. En vain. Seul le signal lumineux de l'entrée de gare de Serqueux, encore allumé, me laissait penser que la ligne n'était pas abandonnée.

Puis un jour, j'ai vu que les rails des passages à niveaux avaient été tronçonnés pour faire place à un bitume tout frais, à ce moment, j'ai compris que s'en était fini de la ligne.

A cette époque, localement, je n'ai perçu que le combat d'élus du pays pour préserver la ligne. Puis ensuite, des articles de journaux locaux qui décrivaient un futur projet touristique pour le pays de Bray. Votre combat aura échappé à la publicité locale.

### **La position de la SNCF**

Vous le dites bien dans votre article, elle a vidé la ligne de ses voyageurs. Depuis des années, à Saint- Lazare, on disait aux voyageurs pour Dieppe de passer par Rouen...

Citons aussi en vrac : l'électrification de la ligne qui s'est arrêtée à Gisors; le matériel roulant d'un autre âge, quelquefois non chauffé, remplacé la plupart du temps par des bus qui oublient de prendre des passagers, les horaires inadaptés, etc.

### **La position de l'ARBRE**

En réunion de l'ARBRE, nous avons discuté avec des acteurs locaux

du devenir de cette ligne, et par acquis de conscience, nous nous sommes aussi renseignés auprès de diverses associations de trains touristiques (baie de Somme, cheminots de Sotteville) pour une éventuelle reconversion de cette ligne.

Je vous assure qu'au Conseil d'Administration, nous étions, et restons convaincus que le train est le transport terrestre de masse le plus valable de nos jours.

### ***Les études techniques***

Dans ce même numéro de notre feuille, il est dit que les résultats de l'étude Sistra de 1990, par exemple, sur l'infrastructure, étaient sans appel et laissait présager du pire : ancienneté, dégradations naturelles. J'ai constaté moi-même la dégradation de cette ligne et sans être spécialiste, seulement lecteur occasionnel de *La vie du rail*, j'ai vu que ce ne serait pas raisonnable de faire circuler des trains de voyageurs à nouveau sans une réfection complète de la plate-forme et de la voie.

### ***La composante juridique du dossier***

Vous, la F.N.A.U.T et l'A.V.U.C, avez réalisé un travail de fond sur le plan juridique efficace et incontestable. Sans doute le déficit de communication avec des alliés objectifs tels que notre association aura crée cette situation énigmatique. D'où l'expression de « stratégie parallèle » qui fait tant bondir la F.N.A.U.T.

A la F.N.A.U.T, vous dites que des acteurs locaux ont été bernés par les lobbies routiers et anti-ferroviaires : effectivement quelques élus, normalement plus au fait que l'ARBRE du dossier, s'enorgueillissaient du ruban bleu et de la liaison avec le Greenway anglais.

Notre association, elle, a dès le début opté pour la préservation de l'emprise pour qu'elle ne devienne pas une friche à l'exemple de la ligne de Charleval démontée en 1975 et qui a été vendue aux riverains.

### ***Des explications !***

Messieurs, je « n'exige » pas d'explications. J'imagine simplement que vous pourriez nous donner la primeur de quelques informations afin de nourrir notre dossier. Les articles sur la reconstruction de la ligne qui apparaissent intempestivement dans la presse locale, tel celui de Paris Normandie du 17 novembre 2006, font toujours l'effet d'un canular ou d'un poisson d'avril. Ce qui ne facilite pas la visibilité du dossier « Avenue Verte »

Dans la feuille N°33, j'ai, pour ma part, dénoncé un défaut de

sous-utilisation de cette infrastructure regrettant qu'elle ne satisfasse que les amateurs de vélo du week-end, les juilletistes et les aoûtiens. Elle pourrait aussi apporter des services insoupçonnés jusque-là et modifier l'aménagement du territoire.

A l'ARBRE, nous ne doutons pas que vous avez fait le maximum pour sauver cette ligne et suivons le dossier avec intérêt.

Comme vous, nous nous réjouissons du regain d'activité sur les ports normands et nous verrions la reconstruction de cette ligne avec enthousiasme.

Permettez-nous d'édition cette lettre dans notre feuille ainsi que votre droit de réponse.

Ferroviairement vôtre.

*Laurent MEURET*



### **Bulletin d'adhésion 2008** (à découper ou à recopier)

*Je sollicite mon adhésion à l'ARBRE pour l'année 2008*

- Je verse*  *10 € cotisation simple pour une personne*  
 *16 € adhésion de soutien*  
 *16 € cotisation «couple»*  
 ..... *autre somme*

**NOM :** ..... **PRENOM(S) :** .....  
(merci d'indiquer les 2 prénoms en cas d'adhésion couple)

**ADRESSE :** .....

**CP :** ..... **COMMUNE :** .....

**Adresse de courriel :** ..... @ .....

**Date :** .....

**SIGNATURE :**

Bulletin à retourner accompagné d'un chèque d'adhésion à l'ordre de l'ARBRE  
- Place de la Presle 76440 BEAUBEC-LA-ROSIERE

# LETTRE OUVERTE AUX JEUNES AGRICULTEURS DU C.D.J.A. ou QUELLE ATTITUDE POUR QUELLE TERRE

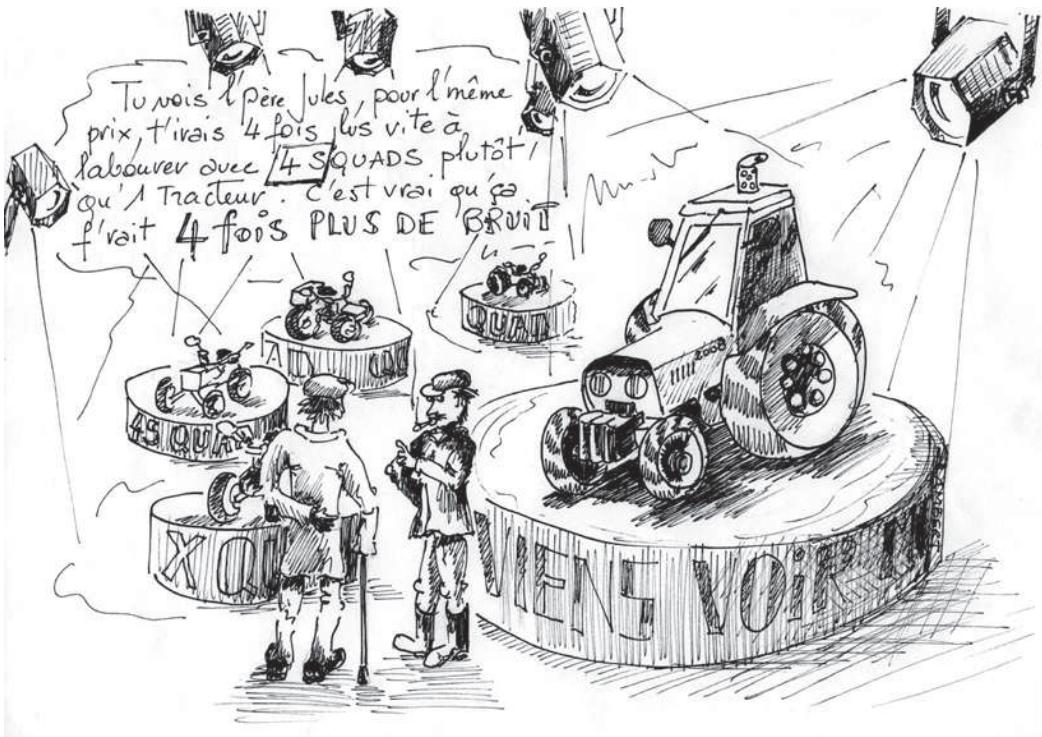
Communiqué de presse ARBRE - septembre 2007

Les écologistes ruraux que nous sommes ne pouvaient qu'être très satisfaits de l'intitulé de la manifestation du 8 septembre organisée à Mauquenchy par le C.D.J.A. (Centre Départemental des Jeunes Agriculteurs) de Seine-Maritime : TERRE ATTITUDE, NOTRE TERRE, NOTRE VALEUR.

Enfin nous allions pouvoir échanger sur des valeurs communes : le respect de la planète et de ses habitants.

Mais quelle ne fut pas notre déconvenue en consultant le programme de cette journée et d'y retrouver comme lors des précédentes manifestations :

Démonstration de quad et moiss'-batt' cross ?



A l'heure où tous les médias évoquent les périls pour la planète et ses occupants causés par le réchauffement climatique, ne faudrait-il pas dans un souci de respect des générations actuelles et futures, limiter au strict nécessaire les émissions de gaz à effet de serre ?

Et donc arrêter les «sports» mécanique moiss-bat cross, quad,... 24h motonautiques aussi (qui ne sont pas encore organisées par le CDJA, mais qui sait... )

L'urgence de la situation climatique dont nous avons peut-être eu un avant goût cet été avec son lot de canicules (en Europe centrale), tornades dévastatrices, ou été pourri (en Angleterre et chez nous), n'implique-t-il pas un changement radical de nos comportements ?

Alors Messieurs les Jeunes Agriculteurs nous vous proposons de travailler ensemble sur des projets ruraux prenant réellement en compte notre planète commune et que la terre attitude ne soit pas qu'une attitude de façade.

Cordialement.

*L'ARBRE*

## ***BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES***

### **BREVES DE TERROIR**

#### ***Du goudron du béton et des autos***

Dans certaines régions on protège les arbres de bord de route, chez nous on les rend responsables de tous les accidents et on les immole sur l'autel de la très vorace déesse automobile...En effet sur la route de Buchy avant la gare, plusieurs arbres ont été « tronçonnerisés »,

Y a-t-il une raison objective, ou comme sur la route d'Argueil à Brémontier-Merval, s'agit-il du prétexte de la sécurité routière ?

#### ***Lecture***

Entendu sur France-Inter Michel SERRES (écologiste de la première heure) pour son livre: « Le mal propre ou polluer pour s'approprier le monde » Editions : Le Pommier

#### ***Climat***

Un blog sur le climat : [blogs.tv5.org/climats](http://blogs.tv5.org/climats)

*Dittmar HEDREUL*

## QUID DES MEFAITS DES QUADS ?

Communiqué de presse ARBRE - mai 2007

Suite à la parution dans l'Eclaireur brayon et la Dépêche du Pays de Bray du 25 avril 2007 d'un article concernant une randonnée en quad appelé souvent « loisirs vert» ou « rando verte» et dont la conclusion tirée d'une enquête réalisée par un organisme de sondage (SOFRES) semble pour le moins contestable, l'A.R.B.R.E souhaite apporter les précisions suivantes :

La Nature est un bien commun et son partage un principe de base pour sa connaissance mais le simple fait de l'utiliser pour y pratiquer son loisir

ne transforme pas celui-ci en loisir vert encore moins quand il n'est pas respectueux de sa fragilité et donc de sa protection.



Il est bien évident que la circulation d'engins motorisés dans des espaces naturels est source de pollution et

de dégradations, certains atteignant une cylindrée de 500cc pour un poids pouvant dépasser les 200kg.

Comment imaginer que le passage d'une colonne de véhicules, bruyants (70db et plus), ne perturbe pas la faune et ne dégrade pas la flore ?

Comment faire croire que l'on a la possibilité d'apprécier la beauté d'un paysage quand on est obligé de rester concentré sur la conduite ? la tête dans le guidon.... faute de quoi c'est l'accident garanti !

A l'origine, le quad fut créé pour les exploitations agricoles, mais l'engouement suscité par cet engin fait qu'aujourd'hui on le retrouve autant dans les centres villes que sur les chemins de randonnées.

Depuis plusieurs années, associations de protection de l'environnement et partisans des loisirs motorisés regroupés sous l'égide du CODEVER (collectif pour la défense des loisirs verts) s'opposent sur ce sujet et le Conseil d'Etat en date du 10 janvier 2007 vient de donner raison aux protecteurs de la nature en validant la circulaire du 6 septembre 2005 elle même issue de la loi n° 91-2 du 3 janvier 91 relative à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels.

En clair leur utilisation est interdite en dehors des voies classées dans le domaine public routier de l'Etat, des départements, des communes, des chemins ruraux.

En conclusion et au delà de ces considérations juridiques, si toutes les activités humaines de la vie quotidienne ont un impact sur l'environnement, chaque geste compte, et ceci d'autant plus que les Français dans leur grande majorité (83%) sont inquiets pour l'avenir de la planète (enquête TNS-SOFRES avril 2007, les Français et l'environnement) avec comme priorités : le réchauffement climatique dû faut-il le rappeler à l'utilisation des énergies fossiles (pétrole), la pollution de l'air venant en deuxième position.

Alors faites vous plaisir, courez la Nature à pleins poumons mais si possible seulement... à pied, à cheval ou à vélo !!

*L'ARBRE*

## ***BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES - BRÈVES***

### **DANS LA MEME SERIE : « APRES MOI, LE DELUGE... »**

***Entendu à France-inter :***

En réponse à un auditeur qui s'interrogeait sur la contradiction entre la diminution des gaz à effet de serre et le développement du transport aérien, Louis Gallois a trouvé l'argument imparable ou presque : L'aviation représente environ 2% de l'émission des GES, ce qui lui semble insignifiant, et donc on a encore de la marge.

On peut même remarquer qu'Airbus n'est responsable que d'une partie de ces 2%.

Où est le problème ?

# **ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET D'INSTALLATION D'UN PARC EOLIEN SUR LES COMMUNES DE BEAUVOIR-EN-LYONS ET AVESNES-EN-BRAY**

L'A.R.B.R.E. s'est prononcée en faveur du projet d'installation de 6 aérogénérateurs sur les communes de Beauvoir en Lyons et d'Avesnes en Bray et a souhaité apporter les éléments suivants :

Tout d'abord il faut rappeler que ce projet s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du protocole de Kyoto ratifié pour la France par le président J. CHIRAC, dont l'objectif est de fournir 21 % d'énergies renouvelables à l'horizon 2010, objectif réaffirmé par la loi POPE du 13 juillet 2005.

Plus récemment en 2007, le rapport du GIEC qui regroupait les plus éminents spécialistes scientifiques sur le réchauffement climatique a confirmé les effets sur le climat de l'impact des activités humaines liées aux énergies fossiles et plus particulièrement au pétrole.

Si la France a choisi la production d'électricité à partir de l'atome, l'indépendance prétextée pour la poursuite du programme nucléaire avec le projet ITER notamment, est d'autant plus fausse que les mines d'uranium n'existent pas sur le territoire national : la France est donc totalement dépendante des pays producteurs (Niger) et des importations.

De plus, tout comme le pétrole, les réserves mondiales d'uranium connues sont limitées à quelques générations (2040 pour le pétrole avec le pic de Hubbert attendu pour 2015) et c'est aux alentours de 2075 pour l'uranium dans les conditions actuelles.

Les divers programmes d'implantation de centrales nucléaires prévus en Chine, mais aussi dans d'autres pays émergents, ne feront que réduire cette échéance.

La demande sans cesse croissante en énergie au travers de la consommation planétaire débridée provoque de graves bouleversements climatiques du fait de l'utilisation des centrales à charbon et au fioul lourd. Cette technologie que notre pays utilise encore parfois (centrales thermiques) est une source importante de production de CO<sub>2</sub> avec pour conséquences la fonte importante des glaces du continent arctique (banquise), la fonte du permafrost (terres gelées au pôle), l'élévation du niveau des océans, sans oublier l'impact fort sur la biodiversité de ces régions allant du krill (plancton vital pour les cétacés) aux ours polaires.

Tout ceci n'a rien d'un scénario catastrophe, c'est malheureusement

une triste réalité.

Seules les énergies renouvelables peuvent apporter une réponse au réchauffement climatique et compte tenu des besoins mondiaux celles-ci doivent être à la fois diversifiées et durables.

Les sources d'énergies renouvelables participent également à la sécurité d'approvisionnement et au développement local.

En 2007 la production mondiale éolienne s'élevait à 94 000MW soit l'équivalent de 122 T de CO<sub>2</sub> évitées (ou la production de 20 centrales

à charbons), les atouts de l'énergie éolienne ont été reconnus au delà de nos frontières avec la mise en place de politiques nationales incitatives.

La France possède le deuxième potentiel éolien d'Europe après le Royaume-Uni, il est estimé à 66 TWh sur terre et 90 TWh en mer, soit près du tiers de la production totale d'électricité en France, la Haute-Normandie et plus particulièrement la Seine-Maritime est l'un des territoires français les plus favorables grâce notamment à son littoral.

Le Pays de Bray se trouve être un gisement intéressant puisque situé dans un couloir de vent allant de 5.5 à 6.5 m/s (données schéma régional éolien), le site retenu pour l'implantation du

projet fait d'ailleurs partie des zones favorables sur la carte du schéma local brayon éolien réalisé en 2005 par la DIREN.

L'impact des éoliennes sur l'environnement et plus particulièrement sur les milieux naturels est très faible car au delà de la gêne durant les travaux d'installation et de l'emprise au sol, qui n'empêchent d'ailleurs pas la poursuite des activités agricoles, les études réalisés sur l'avifaune prouvent que celles ci ne dérangent en rien la migration des grands « voiliers », pas plus que celle des passereaux. De la même manière, les accusations qui concernent la surmortalité supposée liée à leur présence sont tout aussi infondées. Là encore les enquêtes indiquent une mortalité de 0,4 à 1,3 oiseaux /éolienne /an. (voir suivi du parc éolien de Port-la-Nouvelle, source



schéma régional éolien).

Bien en dessous de celle provoquée par les lignes à haute-tension, les routes, la chasse...

L'impact paysager est souvent mis en exergue pour refuser la présence de ces moulins à vents modernes, ce fut l'un des points de refus du précédent projet.

Un outil existe : la carte de sensibilité paysagère de Haute-Normandie classe les territoires en plusieurs catégories, dans lesquelles le Pays de Bray se trouve en zone de sensibilité intermédiaire (source schéma éolien régional planche 09).



Pour autant cette sensibilité n'a pas empêché E.D.F d'y passer une ligne THT avec son cortège de pylônes il y a quelques années.

Enfin le Pays de Bray est doté d'une charte paysagère qui n'est absolument pas en contradiction avec la présence d'aérogénérateurs : les monuments historiques classés ou inscrits se trouvent loin du projet.

Acune incidence donc sur le château de Brémontier Merval (site classé), l'église et cimetière de Beauvoir-en-Lyons (site inscrit).



A contrario les éoliennes peuvent être considérées comme des éléments structurants en fonction de leur disposition sur le site en accompagnant les lignes de forces du paysage.

Ces dernières années, les progrès techniques aidant (diminution de la vitesse de rotation, engrenages plus silencieux, capitonnage des nacelles)

sans oublier l'utilisation de matériaux composites, rendent les nouvelles générations d'éoliennes beaucoup plus silencieuses.

Il faut rappeler que sur l'échelle du bruit, l'intérieur d'une maison se situe à 50 dB et 80 dB dans une voiture.

La puissance de 12 MW du parc donne un CA (Centre Acoustique) situé entre 28 à 46 dB en émergence de nuit soit une distance nécessaire égale ou supérieure à 400m des habitations, l'implantation en ligne étant plus favorable en terme d'impact sonore (source schéma régional éolien).

L'oreille humaine joue le rôle de filtre en fonction des fréquences du bruit, la courbe de pondération A donne un niveau sonore représentatif de la sensation auditive humaine mesurée en décibels (dB) et c'est à partir d'une source sonore de 60 dB que le sommeil devient très difficile.

Pour conclure, afin de satisfaire aux engagements français, la Haute-Normandie devrait participer à hauteur de 5 % sur la base des données étudiées et connues, la participation moyenne théorique de la région pourrait même aller jusqu'à 11% (hors projets offshore).



La Haute-Normandie a donc tous les atouts pour répondre à ce défi et apporter des solutions durables pour faire face aux changements climatiques et garantir l'avenir des générations futures.

*Frédéric BLANQUART*



*Reportage photo réalisé par J-Y Ferret au cours de la visite du parc éolien d'ASSIGNY, près de Penly, organisée par Eure Solaire le 6 mai 2007*

# Sorties Nature de l'ARBRE en 2008

(extrait des « rencontres du hérisson »)

date	thème	Rendez-vous
Samedi 22 mars 2008	La forêt et ses oiseaux au début du Printemps	RDV Parking des étangs de l'Andelle face au casino de Forges-les-Eaux 9h.
Samedi 19 avril 2008	Paysages du Pays de Bray Les vallons, sortie ornithologique Prévoir chaussures de marche	RDV 08H30 église de Mesnil Mauger (76)
Jeudi 8 mai 2008	Sortie découverte des oiseaux	RDV parking place de l'église de Sainte Geneviève-en-Bray (76) 9h30
Dimanche 18 mai 2008	Sortie découverte des oiseaux	RDV église de Dampierre-en-Bray (76) 9h
Samedi 24 mai 2008	sortie ornithologique : «A la recherche de la Pie Grièche écorcheur»	RDV parking de la Gare <u>Thermale</u> de Forges-les-Eaux à 9h.
Dimanche 8 juin 2008	Paysages du Pays de Bray Les têtards, sortie ornithologique Prévoir chaussures de marche	RDV 8h30 église de Beaubec la Rosière
Dimanche 22 juin 2008	sortie « découverte des oiseaux » dans les prairies humides du Pays de Bray	RDV église de Cuy-St-Fiacre (76) 9h
Dimanche 6 juillet 2008	Sortie Botanique	RDV église de Sommery (76) 9h (fin vers 11h30)

Illustration : IPO

# **LETTER A MADAME CHRISTINE LAGARDE**

**Ministre de l'Economie, de l'industrie et de l'Emploi**

Beaubec-la-Rosière, le 23 février 2008

Madame la Ministre,

Vos attributions incluent le vaste domaine de l'industrie, et donc de la production d'énergie. C'est à ce sujet, ô combien crucial pour notre civilisation et notre planète, que je sollicite aujourd'hui votre attention particulière.

En effet, sensible depuis toujours aux problématiques de l'environnement, je produis depuis l'an 2000 une énergie renouvelable, non polluante, faisant appel à une technologie de pointe et parfaitement intégrée dans son environnement. Ma centrale photovoltaïque, installée dans le cadre d'un programme soutenu par l'Europe, permet grâce à ses 10 mètres carrés de capteurs solaires intégrés sur la toiture de mon garage, une production d'électricité de l'ordre de 800 kilowatts par an. J'ai organisé des visites à domicile en collaboration avec l'ADEME, recevant ainsi plus de 500 personnes en 3 ans, et n'ai ménagé ni ma peine ni mon temps pour expliquer, convaincre, démontrer l'utilité écologique et économique de telles installations.

Certes, ma centrale photovoltaïque n'est qu'une goutte d'eau, une micro-installation particulière, individuelle. Mais elle a le mérite de démontrer la faisabilité de tels équipements, et s'inscrit dans la droite ligne des préoccupations gouvernementales en la matière.

C'est pourquoi je voudrais vous faire part de mon étonnement, voire de ma déception et de ma colère. En effet, les installations nouvelles identiques à la mienne bénéficient depuis juillet 2006 de contrats avec EDF, garantissant à leurs propriétaires un tarif de rachat de l'électricité ainsi produite de 0,55 € / kWh pour les installations intégrées en toiture et 0,30 € / kWh pour les autres. Mais les pionniers, dont je fais hélas partie, qui ont pris le risque citoyen d'« essuyer les plâtres », sont eux pénalisés. Les contrats précédents sont bien moins avantageux, 0,15 € / kWh et sont signés pour 20 ans. Dénoncer ce contrat libère EDF de l'obligation d'achat.

D'autre part, les micro-producteurs d'électricité sont traités par les services compétents d'EDF, ERD (EDF Réseau de Distribution), exactement comme des industriels de l'énergie, produisant des mégawatts d'électricité par an.... Non seulement le courrier administratif et technique

fait appel à un langage absolument abscons pour le citoyen de base mais encore le producteur doit lui-même effectuer relevés et calculs, remplir sans aide les formulaires , et, en prime, doit payer des frais d'accès au réseau qui représentent plus d'un tiers du gain acquis grâce à la production de l'installation.

Pour illustrer mon propos, voici les chiffre de l'année 2007 :

- Production : **732 kW**
- Rachat par EDF suivant le contrat d'origine à 0,1525 le kW :  
**144,66 €**
- Frais d'accès au réseau (ERD) : **54,11 €**

A ce tarif, le coût d'une installation comme la mienne (4000 € + 1200 € raccordement EDF) ne sera amorti qu'au bout de .... 50 ans !

Pour mémoire, au nouveau tarif installation intégrée à 0,55 € le Kw, ma production annuelle aurait été payée : **413,51 €**

Cette situation est absolument décourageante, et pourrait être grandement améliorée, si votre ministère demandait à EDF de rendre rétroactifs les nouveaux tarifs de rachat et de créer un statut particulier pour les micro-producteurs photovoltaïques en les dispensant de frais d'accès au réseau.

Le citoyen responsable, soucieux de l'environnement, oeuvrant pour les générations futures, aurait ainsi l'assurance d'être soutenu, reconnu dans sa démarche, et non au contraire, comme ce qui se passe actuellement, stigmatisé, soumis à des démarches innombrables et très compliquées, lésé financièrement et considéré comme quantité négligeable, qui n'a le droit que d'accepter les contraintes qu'on lui impose.

Ce statut permettrait une uniformisation du tarif de rachat pour tous les producteurs. Une simplification administrative et technique pourrait aussi être mise en place. Une juste évaluation des frais de raccordement pourrait être proposée aux futurs producteurs...Les petits ruisseaux faisant les grandes rivières, on pourrait espérer voir décoller la production photovoltaïque domestique et contribuer ainsi aux objectifs définis par le fameux Grenelle de l'environnement.

Dans l'espoir que ce courrier, qui peut bien évidemment être accompagné de tout renseignement complémentaire, éveille votre attention, je vous prie d'agrérer, Madame le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.



*Jean-Yves FERRET*

## LED IT BE ?

Devinette : qu'est-ce qui nuit gravement au climat, est effroyablement gaspilleur, représente 19 % de la production globale d'électricité mondiale et engendre la dispersion de 700 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> ?

Si une ampoule se dessine au-dessus de votre tête, pour indiquer que vous avez trouvé (ou qu'elle se met à briller comme la tête de Géo Trouvetou), ne cherchez plus : ce sont effectivement nos bonnes vieilles ampoules à incandescence qui sont responsables de ce gâchis. Elles sont produites, à l'échelle mondiale à 11,5 milliards d'exemplaires/an mais n'ont qu'un rendement individuel faible, voire dérisoire : seulement 12 à 20 lumens par watt (\*).

Bien entendu, les industriels de l'oligopole de la lumière, comme Philips, Général Electric ou Osram, ont intégré ce constat et mettent sur

pied des stratégies de remplacement. Ils ont tout intérêt : les gouvernements et les politiques de la planète commencent à bouger. De Cuba, qui le premier a lancé dès 2005 un plan de remplacement, suivi par le Venezuela de Chavez, en passant par la Californie de Schwarzenegger, l'Australie et maintenant la Grande-Bretagne : tous s'engagent, (*et la France, au fait ? ndlr*)

à échéance 2010 ou 2012, à interdire le recours à l'incandescence. Jusqu'au Conseil de l'Europe qui rappelle qu'en 2008, les éclairages des bureaux et des rues seront concernés, et qui envisage une éventuelle interdiction pour les usages ménagers.

La première solution envisagée et mise en œuvre est le recours aux lampes fluocompactes. Ne me demandez pas trop comment ça marche, mais



sachez que leur rendement est déjà meilleur : 60 à 80 lumens par watt. Bon, le problème est que ce sont les chinois qui produisent 80 % des quelques 1,8 milliards/an de lampes fluocompactes produites actuellement et qu'il va falloir bousculer les habitudes des populations, tout en assurant la continuité des services. Un sacré défi, donc.



Mais qui pourrait être relevé grâce à la technologie des semi-conducteurs, « révolution majeure » disent les scientifiques. J'ai nommé (roulement de tambours....) : la **LED** (\*\*), autrement dit diode électroluminescente, à très faible consommation (1 w) à durée de vie exceptionnelle (100 fois supérieure à l'ampoule incandescente) et à la petite taille facilitant son usage, « à l'infini » nous dit-on.

Merveille des merveilles, donc, mais hélas pas encore assez « mûre » pour répondre à nos besoins domestiques (surtout les absolument indispensables, comme les torrents de lumière gaspillés pour « décorer » dans le style noël les pavillons, les mois de décembre... si vous voyez ce que je veux dire...). La bataille industrielle fait néanmoins rage autour de cet enjeu, et les investissements vont bon train. Mais au-delà des intérêts économiques, tout ce qui est bon pour la planète étant bon pour nous, il nous reste à appuyer cette évolution... et à chanter « Led it be » !

*Marie BENOIT*

(\*) lumen : unité de mesure du flux lumineux.

(\*\*) LED : Light Emetting Diode

Source : article de Jean-Paul Rousset du 31/03/2007, LIBERATION

## LES FAUTES DE GOÛT DE JOJO

Jojo est heureux de recevoir aujourd’hui son ami Dédé (vous savez ! celui qui a réhabilité sa maison en matériaux naturels et conçu une cuisine aux antipodes de notre société énergivore) ainsi que son copain Béber, commercial dans une centrale d’achat pour la grande distribution. Jojo ne mange plus de protéines animales le soir (et peu le midi), ainsi son organisme se porte nettement mieux. Il n’a plus de rhumatismes, dort mieux et ne subit plus les terribles « crises de goutte ». Notre ami a préparé un petit repas dégustation afin de faire plaisir à deux bons copains.

A l’apéro, Jojo sert un beurre de bourrache (avec les jeunes pousses du mois de mars) avec une goutte de citron supplémentaire pour le mariage avec le superbe Vouvray sec de chez **Philippe FOREAU** (l’un des plus talentueux viticulteurs de France). Sur ce joli mariage entre vivacité et minéralité, Béber fait part à ses amis de son désir de changer de métier (je vous en parlerai dans le prochain article : « Béber un cochon mateur sacré »).

Pour continuer à régaler ses amis, notre cuisinier a prélevé une bonne poignée de têtes d’ortie avec une attention toute particulière de l’endroit choisi pour la cueillette : pas près d’une route (à cause des métaux lourds) et pas près d’une culture (à cause de l’effet dévastateur des pesticides). Jojo sait qu’il est primordial de consommer les végétaux qui poussent autour de nous afin que notre organisme en tire le meilleur profit. Il sait que la nourriture est notre « premier médicament ». Il utilise l’ortie pour faire un flan.

La véritable ortie qui pique est une richesse incomparable en oligo-éléments ainsi qu’en protéines. Elle remplace avantageusement la viande surtout lorsque l’on sait que pour produire 1kg de protéines animales, il faut entre 5 et 20 kg de protéines végétales et entre 4 et 15 m<sup>3</sup> d’eau. Les animaux sont comme les végétaux, leur qualité dépend de leur nourriture et des substances étrangères (chimiques) ingérées pendant leur croissance.

Notre « cuistot » a ensuite préparé un petit mélange de lentillons de Picardie (c’est pas long, c’est pas loin, c’est tout près, « très drôle »), avec un boulgour de sarrasin. 1/3 de légumineuses pour 2/3 de céréales permet de réaliser un plat équilibré en acides aminés. Les invités ont apprécié le mariage du plat avec le Volnay 1997 (le pinot noir : quel beau cépage) de chez **Jean JAVILLIERS** à Meursault. La lentille appelle toujours un vin « vieux ».

En guise de fromage : une petite purée d’ail des ours avec une tranche de l’excellent chèvre de **Christophe VOREUX**, à Bois-l’Evêque. Le lait de

chèvre est moins allergisant que le lait de vache, pour plus de précisions reportez-vous aux livres du *Docteur Nicolas Le Berre « Le lait, une sacrée vacherie » aux éditions Charles Corlet et « soyons moins lait » en collaboration avec Hervé QUEINNEC chez Terre Vivante.*

Pour le dessert, Jojo est parti à la cueillette des fleurs de coucou (c'est nous !!). Pour chaque emplacement, il ne cueille jamais plus du tiers des plantes sauvages pour une bonne reproduction et pour laisser de la couleur : jaune – orange - vert tendre mais pas gris et encore moins gris-gris ! \*



La primevère officinale possède un léger goût piquant et réglissé bien meilleur que tous les arômes chimiques, (*« Arômes dans notre assiette. La grande manipulation » de Hans Ulrich GRIMM, éditions Terre Vivante*) de l'industrie agroalimentaire à la recherche des prix les plus bas possibles afin d'augmenter leurs profits et de répondre à la pression de la grande distribution. Un consommateur distingue une saveur avec une stimulation 20 fois plus forte qu'il y a 20 ans essentiellement dûe aux nombreux additifs de la « bouffe » industrielle. Pour une visite complète sur ce sujet, ne ratez pas la lecture de *« L'envers des étiquettes » de Charles WART aux éditions Amyris.*

La glace aux fleurs de coucou est accompagnée d'un petit quatre-quarts au quinoa, la céréale des Incas : ce n'est pas très local (quoiqu'on puisse la cultiver chez nous) mais elle est équilibrée en acides aminés.

Pour le dessert, notre pâtissier utilise du sucre de canne bio en petite quantité ou alors de la stévia, feuille d'un arbre poussant au Brésil (que

de kilomètres !!), à un prix très élevé mais le stévioside est 200 fois plus sucrant que le saccharose. Il faut proscrire les produits « light » qui ne font maigrir que le porte-monnaie, ainsi que les succédanés du sucre, comme l'aspartame : une des substances les plus dangereuses. L'aspartame ou E951 se trouve entre autres dans Nutrasweet, Canderel ou encore Equal, fabriquée par Monsanto Chemical (marque qui ne veut que du bien au consommateur !!).

Pour finir, notre bon Jojo offre une tisane à ses invités, car il sait que la caféine et la théine sont des toxiques des cellules. Comme pour les céréales et les légumineuses, le choix des plantes pour tisanes est large : tilleul, verveine, mélisse, menthe, camomille, reine des prés...

Manger c'est bien, avoir une bonne activité aussi, mais l'on peut aussi jeûner (ce n'est pas nouveau) ou faire des cures et des monodiètes afin d'aider l'organisme à se détoxiner et stimuler les fonctions d'élimination (voir « *Les cures des quatre saisons* » de Régine DURBEC aux éditions Jouvence).

Si le repas du grand Jojo vous incite à revenir à une nourriture plus saine, de saison, de votre région et préparée avec une pincée d'amour, alors le but de l'article sera atteint.

*Luc VALLOIS*

PS : Recettes sur le site de l'association LAMISOL : <http://la.mi.sol.free.fr>

## **LA FEUILLE DE L'A.R.B.R.E. N° 36**

Bisannuelle - Imprimée par la FHOL rue Clovis 76600 LE HAVRE

N° ISSN : 1161-4986

Dépôt légal : avril 2008 - Tirée à 500 exemplaires.

**DIRECTEUR DE LA PUBLICATION** : Jean-Yves FERRET

**REDACTEUR EN CHEF** : Jean-Michel DUBOSC

**INFOGRAPHISTE** : Jean-Yves FERRET

**REDACTEURS** : Frédéric BLANQUART, Marie BENOIT, Michel BOUCHEZ, Jean-Michel DALLIER, Jean-Michel DUBOSC, Dittmar HEDREUL, Laurent MEURET, Guy PESSION, Luc VALLOIS

**AUTRES COLLABORATEURS** : Nathalie DALLIER, Sylvie QUENTIN

**CORRECTION ORTHOGRAPHIQUE** : René FERRET

**DESSINS** : Gilles LAMBERT, Philippe LEVEQUE, Pierre PABERZ, Benoît POURREAU, Claude QUILLIEN.



# **CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE des 20 ans**

L'Assemblée Générale de l'A.R.B.R.E. aura lieu le

**samedi 26 avril 2008 à 19h**

**A la Ferme de Bray de SOMMERY**

(plan ici : <http://ferme.de.bray.free.fr/infos.html>)

Ordre du jour :

- Bilan financier 2007
- Bilan moral et d'activités 2007
- Election du tiers renouvelable au Conseil d'Administration
- Conférence de Christophe Schumer de la société IKOS

sur le thème : «déchets-production d'énergie»



L'A.G. **des 20 ans** se terminera par un repas convivial : chacun peut donc apporter de quoi manger et si possible des produits biologiques ou du terroir... Nous fournissons le cidre, le pain, le fromage et **LE GATEAU D'ANNIVERSAIRE.**



## **Pouvoir de vote**

*(Un adhérent ne peut être porteur de plus de deux procurations)*

Je soussigné ----- ne pourrai être présent lors de l'Assemblée générale de l'A.R.B.R.E. du 26 avril 2008 et donne procuration à ----- pour me représenter à tout vote en mon nom.

Signature :

**Toute candidature au Conseil d'Administration est la bienvenue**